LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS — 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

NICOLAS REVOL, 2002

Vue de Puy-Gris

NUMÉRO 119 MARS 2002 8,38 EUROS

Une Maison du tourisme : pour quoi faire ?

Après avoir longtemps vécu en autarcie, la vallée des Villards a décidé, après tant d'autres « pays », pour enrayer son déclin, d'axer son développement sur le tourisme. Aujourd'hui l'heure n'est donc plus à l'interrogation sur le bien fondé de ce choix même si des aspects de cette politique (l'immobilier par exemple) sont au point mort. Il faut maintenant avancer. C'est ce à quoi s'efforce la Maison du tourisme dont c'est la vocation d'animer et de commercialiser notre pays.

Définir la place de la Maison du tourisme, c'est aussi borner ses attributions. Elle doit être le lien qui concrétise, sur le terrain, les ambitions des décideurs sans toutefois aller jusqu'à se substituer à eux. De même, doit-elle impulser les actions associatives, susciter la motivation et l'engagement des commerçants et des artisans, encourager le bon accueil des touristes, collaborer avec l'école de ski pour l'animation hivernale, etc., et donc empiéter un peu sur le domaine de tous sans toutefois s'immiscer dans leur organisation ni leur gestion. Un exercice d'équilibriste… Par ailleurs, c'est par la Maison du tourisme que passe la quasi totalité de la publicité faite pour promouvoir la vallée, et c'est souvent chez elle que viennent se plaindre les vacanciers mécontents... Elle a donc vocation pour œuvrer et intervenir dans de nombreux domaines

Quelle politique touristique ?

Pour aller quelque part, il faut d'abord connaître sa destination. Que veut devenir la vallée des Villards ? Une station ? Très bien mais n'étant pas la seule dans ce cas, il est important pour elle de bien connaître sa spécificité car pour « combattre » il faut utiliser ses propres valeurs et offrir ce que l'on a et non ce que l'on espère ou rêve d'avoir. Trop longtemps, il nous a semblé qu'un seul objectif, celui de faire des Villards une station de ski, avait été mis en avant, oubliant nos autres atouts. Par exemple, dans son étude, Melle Céline Roulaud montre que nous ne sommes pas connus pour nos montagnes mais pour le col du Glandon ! une image que nous n'avons jamais utilisée... et qui va l'être désormais avec le slogan « Le Glandon, un col d'exception ; les Villards, une vallée d'émotions ». A trop vouloir développer le ski traditionnel, nous en avons oublié la randonnée. Bien sur cette activité est moins porteuse à court terme, mais est-ce une raison pour la sacrifier au tout ski ? De même, qu'avons nous fait du massif de Belledonne ? Rien. Nous sommes convaincus qu'il faut maintenant rééquilibrer la politique touristique villarinche et la Maison du tourisme va s'y employer Et dans ce but, nous avions pensé mettre dès cette année entre parenthèses la commercialisation de la liaison des domaines skiables Arvan et Villards sans cesse promise et toujours différée. Mais suite à une rencontre avec M. Debruères, directeur général de la Satvac, nous allons conserver ce volet puisque une «petite» liaison entre Saint-Sorlin et Saint-Colomban devrait voir le jour à la fin de l'année (*lire page 4*).

Cependant, été ou hiver, notre politique doit s'inscrire dans un contexte familial avec la mise en avant et la prise en compte des besoins de « l'enfant ». Cela suppose l'amélioration de quelques infrastructures déjà en place, et, naturellement, la création d'autres. Nous pensons notamment à une garderie qui devient un équipement indispensable. La Satvac a également lancée l'idée de l'ouverture d'un espace pour un « ski technique » réservé à l'entraînement des clubs sans que cela gène pour autant la pratique normale du ski par les touristes. Tout cela est à mettre en place dans la concertation.

Dans le rapport de M^elle^ Roulaud deux exemples sont données de ce qui pourrait améliorer la vie des touristes (mais pas seulement) aux Villards. Le premier concerne un distributeur de monnaie. Le second une pharmacie. S'il est exclu de pouvoir envisager avant longtemps l'ouverture d'une pharmacie aux Villards, rien n'empêche cependant de mettre sur pied un système de collecte des médicaments qui éviterait aux vacanciers (et aux résidents) des déplacements en bas de vallée. Ce service permettrait de démontrer que la Maison du tourisme peut améliorer également la vie des résidents permanents qui constituent la base sur laquelle doit se développer notre pays. Car c'est de la capacité de cette base à se prendre en main, et de sa volonté à intégrer de nouveaux venus (même si cela ne fait pas vraiment parti de notre culture), en un mot de son expansion démographique, que passe l'avenir des Villards. Il faut bien se convaincre que le pays des Villards que l'on a tant et tant aimé n'est plus et ne sera plus jamais, et que l'on peut, sans renier la mémoire de nos anciens, faire en sorte que ce « pays » offre un avenir à nos petits enfants.

Commercialiser

Les différents partenaires économiques de la vallée, remontées mécaniques, commerçants, artisans, moniteurs de ski, ayant définis et conçus, en concertation avec les élus et les associations, des produits touristiques adaptés à notre vallée, il appartient à la Maison du tourisme de les commercialiser au mieux dans un domaine économique – le tourisme – ou une « guerre » fait rage. Pour n'être pas marginalisée, notre vallée s'est intégrée au massif des Sybelles qui regroupe les stations de l'Arvan et des Villards. Mais si cette structure apporte quelque chose à travers l'Office de promotion des Sybelles (OPS), il serait illusoire de croire que pour la commercialisation et la promotion, l'OPS va résoudre tous nos problèmes. C'est d'abord à nous de nous prendre en charge, sans négliger les aides extérieures certes, mais sans en faire non plus les piliers de notre action.

«Il faut maintenant rééquilibrer la politique touristique villarinche

Prenons trois événements récents. Le premier concerne la Sybelles Villarinche, course de ski-alpinisme, née et organisée aux Villards. Notre correspondant local du *Dauphiné libéré* (André Bitz) à fort bien rendu compte de cette manifestation. Cependant, comme c'est une compétition porteuse on a pu constater que Saint-Sorlin avait saisi cette occasion pour s'afficher aussi dans la presse en s'appuyant sur cette manifestation. On ne peut pas leur en tenir rigueur car ils ont parfaitement su tirer profit d'un événement. Disons que c'est un exemple à suivre... Deuxième cas : lors de la venue du ministre du tourisme à Saint-Sorlin (inauguration de plusieurs réalisations), on a mis en exergue « l'Arvan-Villards » dans la paresse. C'est bien. Mais dans le contenu des articles vous chercherez en vain une quelconque référence aux Villards. Nos amis arvainbs devaient « vendre » Saint-Sorlin et ils l'ont fait. Troisième cas avec le médaillé olympique mauriennais (Pierre Vidal) où l'on a pu constater qu'à travers son succès les médias ont véhiculer l'image de la Toussuire (son village) et non celle des Sybelles. Tout cela pour démontrer que s'adosser à une entité plus forte ne doit pas nous faire oublier que c'est d'abord à nous même de « vendre » notre image. A nous de prendre des initiatives et de s'ouvrir aux autres. A cet égard, ce dernier cas est exemplaire si l'on se souvient que pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, la société de chasse de Saint-Colomban (Acca) a refusé l'an dernier à M. Vidal père de chasser sur le territoire de la commune. Quel dommage ! Peut être qu'aujourd'hui, en retour, son fils aurait pu se produire une journée aux Villards pour montrer sa médaille… En somme il nous reste à apprendre à accueillir.

« Il nous reste à apprendre à accueillir »

Accueillir

En supposant les produits définis, et la commercialisation réalisée, il convient maintenant d'accueillir les touristes séduits par la vallée du Glandon. C'est là que beaucoup de choses se jouent, dans l'accueil qui donne lieu en pratique, chez nous, à bien des loupés. Ces difficultés me rappellent ce vieux conte africain : *« Il était une fois quatre personnages fort connus : Chacun, Quelqu'un, N'importe qui et Personne. Un lot de touristes devait être accueillis et l'on demanda à Chacun de s'en charger. Chacun était certain que Quelqu'un y veillerait. N'importe qui aurait pu le faire mais Personne ne s'en acquitta. En apprenant cela Quelqu'un se fâcha car la responsabilité en incombait à Chacun. Chacun croyait que N'importe qui pourrait l'accomplir, mais Personne ne réalisa que Chacun s'y soustrayait. Finalement Chacun mis un blâme à Quelqu'un alors que Personne n'avait su faire ce que N'importe qui aurait pu faire ».* Et nos braves touristes répartirent fort marris. Chacun dit que la Maison du tourisme avait mal accueilli. Quelqu'un, au remontées mécaniques, vilipenda nos braves, tandis que Personne, dans les commerces, ne bichonna les nouveaux venus. Sans parler de N'importe qui, aux gîtes. Ne voyez la aucune mise en cause personnelle, mais la vérité est là : nous avons tous à faire des efforts et, en premier lieu, la Maison du tourisme elle-même qui doit veiller tout particulièrement au bon déroulement du séjour de nos hôtes.

C'est là un travail indispensable mais rendu difficile par la dispersion des structures d'accueil et le nombre des intervenants : gîtes privés et communaux, hôtellerie, particuliers, etc., car toutes les études le montrent : la meilleure publicité est de loin le bouche à oreilles, plus efficace que les salons ou les brochures diverses que beaucoup de gens prennent mais ne lisent pas tant elles se ressemblent les unes les autres et ne répondent pas vraiment à l'attente du client.

C'est pourquoi chaque client « perdu » parce que non satisfait par l'accueil correspond à la perte d'un gros investissement pour le remplacer par un nouvel arrivant.

Animer

C'est l'activité la plus visible et souvent elle occulte le reste du travail de la Maison du tourisme. L'animation c'est l'occupation du terrain avec beaucoup de disponibilité et d'engagement. Ce n'est plus le temps des discours mais de l'action. C'est souvent beaucoup d'efforts pour peu de récompenses et bien des critiques. Cependant ce sont ces animations qui donnent une âme à notre action. Il serait néfaste de les considérer comme des amusements. Cela va bien au delà. Ces animations sont un cadeau de remerciement pour les vacanciers venus chez nous et permettent aussi de mettre valeur notre vallée. Elles sont la véritable promotion de nos communes car c'est d'abord par elles que nous sommes connus. Faut-il rappeler que la vallée du Glandon a connu une certaine notoriété en France non grâce au ski ou à la montagne mais par le Tour de France et quelques étapes d'anthologie ? Puis c'est à travers la fête du 15 août que le nom des Villards s'est étalé dans la presse locale et nationale. Et aujourd'hui, la Villarine (chorale), la Sybelles Villarinche (course de ski-alpinisme) et la Villarinche (course pédestre) épaulées par le Tour Arvan-Villards et les Six jours de pétanque, ont pris le relais. Il faut donc continuer à développer les animations tout en « musclant » les activités existantes pour en faire des évènements incontournables sources de promotion. Il reste bien entendu que si l'impulsion des animations est donnée par la Maison du tourisme, celles-ci restent de la responsabilité de tous. Chacun doit essayer d'en prendre une partie en charge car cette activité repose essentiellement sur le bénévolat et la générosité de chaque Villarin. La Maison du tourisme pourra bien y mettre toutes ses forces et tous ses moyens, sans un relais dans le tissu social et associatif, dans la population, l'animation ne peut pas se faire. On a besoin du bénévolat car ce serait une terrible erreur de croire que la communauté de communes étant riche, son temps est révolu. Car l'argent, s'il peut beaucoup, ne peut pas tout : il ne peut pas la convivialité et le plaisir de recevoir. Voilà après l'accueil le défi que nous avons à relever et la tâche de la Maison du tourisme dans ce domaine est immense car les besoins de Saint-Alban sont différents de ceux de Saint-Colomban, et même à Saint-Colomban la dispersion des pôles touristiques compliquent la mise en place d'une politique d'animation cohérente. Un exemple : si on prend en compte les besoins des enfants et que l'on imagine mettre en place un stand de jeux en plastique, son implantation logique, en hiver, se situera au pied des pistes, près du bâtiments d'accueil, tandis qu'en été, il serait mieux situé près de la zone de jeux de La Perrière. Autre exemple : pour la Sybelles Villarinche, on a accueilli le retour des coureurs au bâtiment d'accueil à La Pierre, et offert le repas à la salle des fêtes au Chef-Lieu.

On le voit, pas facile de trouver une cohérence, sans parler de l'animation des villages qui sont à l'écart de tout ce qui se passe dans la station.

Commercialiser, accueillir, animer, autant de questions sur lesquelles nous planchons et pour lesquelles nous sommes ouverts à toutes les propositions. Car on l'aura compris, si la Maison du tourisme est au cœur du dispositif mis en place pour développer notre pays, elle ne serait se dispenser de toutes les ressources et toutes les énergies.

Gilbert Pautasso(*)

(*) Président de la Maison du tourisme.

La Maison du tourisme : des moyens humains et financiers importants

La Maison du tourisme est une régie districale à autonomie financière. Son conseil d'administration comprend 11 membres, 9 issus de la société civile et 2 élus. Cette structure a connu de nombreux avatars : forme associative, puis structure intégrée à la Semcovi, finalement régie districale, et « usé » plus de 6 présidents. Ce qui traduit probablement une difficulté pour situer cette structure, et a eu pour conséquence un manque de continuité dans la définition d'une stratégie commerciale efficace.

Le conseil d'administration, qui définit la politique touristique et établit le budget pour la réaliser, s'appuie sur trois permanents qui travaillent sous la responsabilité de Bernard Paret. Durant de nombreuses années ce sont eux souvent qui ont effectivement tenu les rênes de la maison, et l'on éprouve parfois des difficultés à revenir dans un cadre normal de gestion.

Ici comme ailleurs, l'argent est le nerf de la guerre. Et c'est ce qu'ont bien compris les élus villarins, principaux bailleurs de fonds de la Maison du tourisme. Pour l'année 2001 par exemple, le budget réel – c'est-à-dire celui qui prend en compte les recettes et les dépenses réelles que ces dernières soient payées ou dues – se montait à 933 000 francs dont 51 % étaient affectés au règlement des salaires et des charges sociales. Pour 2002, le budget prévisionnel se monte à 1 040 000 francs abondé par la communauté de commune (592 000 francs), la commune de Saint-Colomban, et la Satvac (100 000 francs chacune), la commune de Saint-Alban (15 000 francs), des subventions diverses (5 000 francs), l'emploi jeune (98 000 francs), une subvention escomptée du conseil régional pour Festivillards (20 000 francs), et des recettes propres (110 000 francs) du fait de l'intégration de l'emploi jeune dont le coût annuel est de 140 000 francs dont 98 000 francs financé par l'Etat. Dans ce budget la part des salaires représentera plus de 59 % du budget. On comprend dès lors que certains bailleurs de fonds soient soucieux de connaître les actions programmées. La Maison du tourisme a des comptes à rendre.

Outre les membres du conseil d'administration et les salariés, la Maison du tourisme, pour être efficace, doit largement s'appuyer sur les forces vives de la vallée : associations, commerçants et artisans, moniteurs de skis, loueurs de gîtes, et bénévoles divers. Pour l'heure l'on ne peut pas affirmer que les relations entre tous ces intervenants soient franchement bonnes. Quelques ratés récents pourraient en témoigner. Je demande donc à chacun la plus grande indulgence pour ce qui s'est passé durant ces derniers mois. Avec mon équipe, et en concertation, nous allons redéfinir puis affirmer la place de la Maison du tourisme, et tenter de mettre sur pied un véritable partenariat même s'il est difficile de pouvoir réunir tout le monde en dehors des périodes du printemps et de l'été où chacun se retrouve aux Villards.

Gilbert Pautasso

Trouver un meilleur emplacement

Actuellement hébergé dans une salle située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie de Saint-Colomban, la Maison du tourisme ne bénéficie pas d'un emplacement idéal. Vitrine de notre vallée, sa place doit être centrale, visible par tous, et susceptible d'interpeller le vacancier de passage même s'il n'a pas prévu de faire une halte dans nos locaux.

De plus, ses bureaux, concentrés dans une seule pièce, présentent l'inconvénient de faire participer l'ensemble du personnel à la réception des clients et des appels téléphoniques. Ce qui ne facilite pas la concentration quand on doit réfléchir sur des sujets importants. Sans parler du fait que le fonctionnement de la Maison du tourisme nécessitant une bonne quantité de documents, leur étalage sur les différents bureaux ne donne pas la meilleure image qui soit de notre centre d'accueil.

C'est pourquoi l'idée du déplacement de la Maison du tourisme sur la place du Chef-Lieu renaît avec un projet dont la première esquisse a été dévoilée, samedi 2 mars, par un groupe de travail présidé par Jean-Paul Martin-Cocher. Ce projet, qui profiterait de la réhabilitation de la salle des fêtes (qui date de 1977), prévoit la construction d'un bâtiment dans le prolongement nord de la salle des fêtes (sur un terrain privé qui reste à acquérir). Pour les concepteur du projet, cette construction (utilisant largement le bois) mettrait en valeur le devant de la salle des fêtes. Au rez-de-chaussée de cette construction, une ouverture large permettrait la livraison de matériel à hauteur de la scène de la salle des fêtes, supprimant ainsi les difficultés liées aux petites ouvertures actuelles de la salle des fêtes. Au dessus, serait aménagée une loge pour femmes facilitant l'accueil des intervenants des spectacles, tandis qu'une autre loge serait aménagée sur la galerie existante. Sur ce même niveau, d'autres aménagements seraient possibles. Les bureaux de la Maison du tourisme seraient situés au dessus, au niveau de la dalle actuelle, autrement dit au niveau de la place du Chef-Lieu. Derrière, une salle pourrait accueillir les jeunes pour leurs activités. Il est également envisagé d'implanter la bibliothèque dans ce bâtiment afin qu'elle soit plus accessible au public. Enfin, une salle d'exposition serait aménagée dans cet ensemble afin de mieux mettre en valeur notre patrimoine. L'arrière de la dalle serait fermée pour permettre le déroulement de certaines manifestations.

G. P.

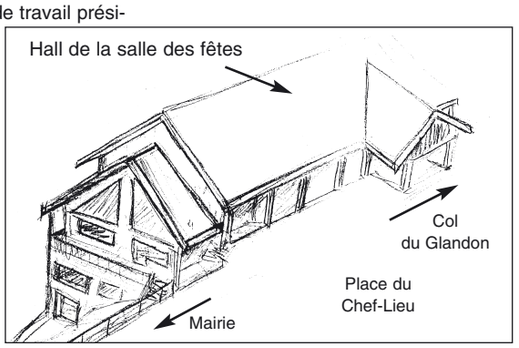

■ *Esquisse pour un nouveau local*

SAISON ESTIVALE

Les grandes dates d'une saison qui démarre en juin

C'est la course pédestre la Villarinche qui ouvrira la saison des animations estivale, le 15 juin prochain (*lire ci-dessous*). Puis suivront : le 22 juin, la fête de la musique avec un concert dans l'église de Saint-Alban organisé par l'association Vivre aux Villards et la participation de la chorale la Villarine ; le 29 juin, à Rieuclaret, la 6e rencontre amicale des vallée de l'eau d'Olle, de l'Arvan et des Villards (avec messe, apéritif, repas, jeux pour les enfants et festivités diverses) ; le 30 juin, le Tour Arvan-Villards ; enfin, le 6 et 7 juillet, la 2e édition du rallye équestre du Glandon, et le 12 juillet l'ouverture de Festivillards qui est programmé cette année du 12 au 27 juillet (*lire ci-dessous*).

• Course pédestre la Villarinche

Le samedi 15 juin prochain, la Maison du tourisme organise la 6e édition de la Villarinche, première épreuve du Challenge des Sybelles qui en compte cinq : deux à la Toussuire, le 20 juillet avec la montée des Sybelles, et le 3 août avec la ronde de la Toussuire, une aux Bottières, le 27 juillet (la Crapahute), et enfin une au Corbier, le 11 août avec la montée du Corbier). Depuis 1997, les efforts déployés par les uns et les autres sont ainsi couronnés de succès et on ne peut que s'en réjouir. Cette année le parcours sera raccourci de 2 km environ, la longue descente vers le Premier-Villard étant supprimée pour des raisons de sécurité. Il est à espérer qu'ainsi réduite on verra une forte participation des Villarins aux deux épreuves (marche et course) de cette magnifique compétition. – *(N. C.)*.

• Tour Arvan-Villards

La boucle de la 9e édition conduira les coureurs de Jarrier à Jarrier par Les Bottières, Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin puis, pour l'un des parcours (le plus court), par le col du Mollard, et pour l'autre, par les cols de la Croix-de-Fer et du Glandon et la descente des Villards. L'inscription (12,50 euros) est prise à la Maison du tourisme (04 79 56 24 59). Une paire de chaussette sera offerte à chaque participant. - *(J.-J. T.)*.

• Festivillards

Pour la 3e édition de Festivillards, une commission a été constituée le 27 octobre 2001 comprenant Noëlle Noël, Nathalie Bozon-Viaille, Jean-Paul Martin-Cocher et Maurice Bouchet-Flochet. Bernard Paret, fort de son expérience acquise lors des deux précédentes éditions, reste coordonnateur et apportera son précieux concours.

Au début de l'année, grâce à l'obstination de Noëlle, Jean-Paul et Maurice, la liste des intervenants était bouclée alors que nous avions plusieurs mois de retard pour les contacts, car tout fonctionnant par contrats, ceux-ci commencent à se signer fin juillet.

Pour l'ouverture, nous avons déploré le désistement d'un chef de chœur pour des raisons professionnelles, mais une chorale Soul gospel de Son du Monde (tous professionnels avec des voix en or pour un Gospel unique) nous assurera un voyage musical dans une église de Harlem, interprétation précédée par la une prestation de la chorale La Villarine qui étudie de beaux chants à quatre voix. Autre moment fort de Festivillards, la présence de Jean Sangally, incontestablement l'un des plus talentueux bluesman de la fin du XXe siècle.

Le 20 juillet, changement de style, ce sera une soirée guinguette avec des chansons françaises. Anne Bolzé et Christophe Roussel nous transporterons au début des années 1900 avec guitares, claviers, accordéons, xylophones et violons.

Notre souci ayant été de conserver au mieux l'état d'esprit qui a présidé à la création de Festivillards, nous avons programmé des journées pour enfants (avec saltimbanques et troubadours) et des soirées contes. Quant aux plus grands, ils auront une soirée rock, mais un rock qui conviendra à tous grâce à un son musical étudié. Une seconde soirée « cabaret » avec la Compagnie du P'tit grain qui avait eu un grand succès en 2000. La clôture sera assurée par l'Orchestre symphonique de Minsk (en tournée en Savoie) qui vient de Biélorussie avec ses 38 musiciens sous la direction de Andreï Galanov.

Notre souci majeur était de proposer diversité et qualité, pour un coût très étudié. Nous espérons que cet effort procurera joie et détente – *(Mce B.-F.)*.

Concours photo 2001

Deux thèmes étaient proposés aux participants du 1er concours photos organisé l'été dernier par la Maison du tourisme : « Le patrimoine bâti » et « d'Hier à aujourd'hui » ou comparaison entre une photo (ou une carte postale) ancienne et la réalité actuelle. Les photos ont été exposées dans les locaux de la Maison du tourisme. Peu de participants pour cette première édition dont les thèmes étaient peut-être un peu difficiles à illustrer. Du coup, chaque photographie a été primée, et leurs auteurs peuvent venir retirer leurs lots à la Maison du tourisme.

Voici les résultats qu'un manque de place ne nous avait pas permis de publier dans le numéro 118 du *Petit Villarin*.

Le choix du public

• *Patrimoine bâti* : 1er prix : Grenier fleuri (Daniel Nagi, 25 voix) ; 2e prix : Maison tressage (Simone Quézel-Ambrunaz, 7 voix) ; 3e prix : Chalet sous la neige (Daniel Nagi, 6 voix).

• *D'hier à aujourd'hui* : 1er prix : La Poste et le tilleul (Martine Farroud, 6 voix) ; 2e prix : L'église de Saint-Alban (Jean-Marie Carle, 3 voix) ; 3e prix : Le Chef-Lieu de Saint-Alban (Georges Quézel-Ambrunaz).

Le choix du jury constitué de Michel Martin-Garin, Gilbert Pautasso et Bernard Paret

• *Patrimoine bâti* : 1er prix : Maison tressage (Simone Quézel-Ambrunaz) ; 2e prix : Grenier fleuri (Daniel Nagi) ; 3e prix : Chalet sous la neige (Daniel Nagi).

• *D'hier à aujourd'hui* : 1er prix : L'église de Saint-Alban (Jean-Marie Carle) ; 2e prix : La Poste et le tilleul (Martine Farroud) ; 3e prix : Le Chef-Lieu de Saint-Alban (Georges Quézel-Ambrunaz).

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE
FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

✆ 04 79 25 65 98

RENCONTRE SATVAC - MAISON DU TOURISME

Des échanges francs et salutaires

A l'initiative de la Satvac une réunion s'est déroulée le 22 février dernier à la mairie de Saint-Colomban(1) pour faire le point sur la commercialisation et la promotion de la station au moment où la participation financière de la Satvac au budget de la Maison du tourisme, prévue dans la convention qui lie cette société et la commune de Saint-Colomban, doit être renégociée.

M. Debrueres, directeur général de la Satvac, s'est tout d'abord longuement exprimé, contestant les actions qui ont été engagées pour la promotion et la commercialisation de la station de Saint-Colomban. Bernard Paret, directeur de la Maison du tourisme, a alors énuméré les quelques actions menées avec l'Office de promotion des Sybelles (OPS) sur les salons hiver, en France et à l'étranger (10), les parutions dans les magazines spécialisés comme *Alpes Loisirs*, *Montagne et Loisirs*, *Maurienne Mag*, le guide *Sortir*, et le *Guide touristique Savoie - Haute-Savoie*, insistant sur le fait que la station de Saint-Colomban était actuellement très difficile à « vendre ». Selon lui : *« Autant, il y a encore 5 ans, ce type de petite station familiale intéressait une clientèle, autant aujourd'hui, avec les aléas de l'enneigement, la faible altitude de départ (1 100 m), le faible réseau de pistes (22 km), si nous ne proposons pas une politique tarifaire attractive combinant hébergement et forfaits de ski, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les tarifs pratiqués par la Satvac, nous n'intéresserons très vite plus personne »*. Bd Paret a précisé aussi qu'aujourd'hui *« l'urgence consiste à fidéliser des habitués qui viennent depuis de nombreuses années et qui attendent encore les liaisons avec les stations voisines qu'on leur annonce à grands coups de communiqués et de mailing (pour ce qui est de la Maison du tourisme) depuis 6 ans maintenant »*. Selon lui, la publicité la plus efficace et la moins coûteuse reste encore le « bouche à oreilles », à condition que l'accueil et les services proposés répondent aux attentes de la clientèle.

M. Debrueres est revenu sur l'OPS estimant que sa structure n'est pas adaptée pour la commercialisation du massif des Sybelles, et que c'est un outil très onéreux pour la collectivité. La disparition éventuelle de l'OPS a paru regrettable pour ses interlocuteurs au moment où il va falloir commercialiser un domaine pour lequel il a été créé…

M. Debrueres a également émis des doutes sur les retombées de la course de ski-alpinisme la Sybelles Villarinche ce qui est surprenant car cette course porte le nom de Sybelles villarinche et qu'il y a donc bien aussi communication sur le nom des Sybelles. Par ailleurs, cette manifestation permet à des sportifs de découvrir notre station ce qu'ils n'auraient sans doute pas l'occasion de faire sans cet évènement. Dans cette optique, il a été proposé à M. Debrueres qu'à cette occasion un tarif promotionnel pour les remontées mécaniques soit mis en place au bénéfice des familles accompagnatrices ce qui serait une publicité.

M. Debrueres a été ensuite interrogé sur l'état d'avancement du projet de l'Ouillon. Il lui a notamment été demandé d'avancer des dates précises de réalisation car, selon les responsables de la Maison du tourisme *« il n'est plus possible de continuer à faire planer le doute pour les clients et les Villarins »*. M. Debrueres a alors annoncé officiellement une liaison Saint-Colomban – Saint-Sorlin pour l'hiver 2003-2004, et peut-être même pour l'hiver 2002-2003 si, administrativement, le fait d'installer au col de Bellard un télésiège à la place du téléski prévu initialement ne repousse pas les délais. Car, si à ce jour, la commune a obtenu un permis de construire pour un téléski, de l'avis général un télésiège serait mieux adapté. Il faut donc déposer une modification qui, compte tenu de la protection de l'environnement, ne sera pas facile à obtenir. Et puis vient se greffer un problème de coût, un télésiège étant plus coûteux qu'un téléski. Néanmoins, en cas de trop grandes difficultés, a été évoquée la possibilité d'implanter un téléski puis de le transformer à terme en télésiège. Des négociations avec la commune de Saint-Colomban sur les financements et l'aspect technique du projet ont lieu régulièrement. Cependant M. Debrueres a tenu à préciser que le grand projet de l'Ouillon restait toujours d'actualité. Trois appareils sont nécessaires avec versant col de la Croix-de-Fer : le téléski du Banc, le télésiège du Petit Perron (qui seront installés pour la prochaine saison d'hiver et qui concernent pour l'instant uniquement Saint-Sorlin) et le téléski des Chérennes (qui pose de nombreux problèmes de terrassements du fait de la protection du site), et versant Bellard : le téléski ou le télésiège du col de Bellard.

Ces projets étant présentés, M. Debrueres a également tenu à faire *« taire le bruit courant sur la politique de la Satvac qui consisterait à minimiser les frais de fonctionnement en réduisant le personnel et le nombre de remontées mécaniques ouvertes »* précisant au passage que les contrats des salariés sont conclus jusqu'à fin mars(2).

Ensuite M. Debrueres est revenu sur la politique commerciale déplorant que le samedi soit un jour sans skieurs à Saint-Colomban. Il lui a été proposé qu'il serait peut-être bien, ce jour-là, de pratiquer des tarifs promotionnels pour faire venir la clientèle « journée », la Maison du tourisme prenant à son compte la publicité pour cette promotion. M. Debrueres prendra contact prochainement avec Bd Paret pour mettre en place cette opération. M. Debrueres a aussi évoqué deux initiatives : créer un stade d'entraînement pour les club de skis et mettre en avant l'accueil des enfants puisque la station de Saint-Colomban entend se positionner comme station familiale. Enfin, un exemplaire du diagnostic touristique élaboré l'an dernier par Céline Roulaud dans le cadre de son stage de fin d'étude sera communiqué à M. Debrueres pour lui permettre de mieux comprendre la situation locale. A ce propos, Bd Paret a annoncé qu'il travaillait actuellement à dresser un état des lieux de la vallée des Villards en s'efforçant de proposer des solutions aux problèmes rencontrés.

COMMENTAIRES

Des tords partagés

Disons-le tout net : nous sommes sortis un peu abasourdis de cette rencontre avec le directeur général de la Satvac. Et si notre première réaction a été de considérer que les critiques formulées pouvaient être fondées, j'ai tenu à relire (n'ayant pas participé à l'élaboration de la convention Satvac - commune) à la fois le dossier de consultation, qui contient ce qu'exigeait la commune de son futur délégataire, et le document qui a finalement été signée avec la Satvac. Cette lecture est instructive et relativise quelque peu notre « responsabilité »...

Tarifs

Si le dossier de consultation indique que *« les tarifs sont établis par la commune »*, la convention stipule, elle, que *« le délégataire perçoit des usagers les tarifs qu'il détermine librement après avis de la commune »*. Sur ce point, et même si la commune souhaitait le contraire, c'est bien le délégataire qui fixe les prix et, par conséquence, c'est lui qui fixe le type de clientèle visée. C'est donc lui, en toute logique, qui doit aussi définir la stratégie commerciale. Quant à la gamme des prix à proposer, la formule est alambiquée, vague et politique. Elle précise que *« le délégataire s'engage contractuellement à offrir (…) une gamme de tarifs et d'abonnements suffisamment ouverte et attractive pour satisfaire la très grande diversité des usagers potentiels du service »*. Ce qui permet aux deux parties de s'y retrouver, et laisse les problèmes en suspend...

Ouverture

Pour les périodes d'ouverture de la station, le cahier des charges disait : *« le service des remontées mécaniques et des pistes sera ouvert au public chaque jour pendant toute la durée de la saison d'hiver »*; et : *« Conformément à la pratique générale en matière de sport d'hiver, et, à défaut d'arrêté municipal contraire, la saison commencera au plus tard le premier jour des vacances de Noël pour se terminer au plus tôt le dernier jour des vacances de Pâques, dans la mesure d'un enneigement suffisant du domaine »*. Mais ce texte précis n'a pas été retenu. On lui a substitué la formulation suivante : *« Les dates d'ouverture et de fin de saison seront arrêtées conjointement entre la commune et le délégataire au plus tard le 31 mars pour la saison suivante »*. Mais est-il vraiment raisonnable de fixer ces dates aussi longtemps à l'avance ? On constate d'ailleurs que depuis trois saisons ces dates fluctuent rendant périlleuse toute commercialisation du « produit ».

Sur cette question des ouvertures, on découvre également, qu'en été, le *« délégataire s'oblige à ouvrir un télésiège un jour par semaine durant la période d'été, soit du 15 juillet au 15 août, et à en supporter l'intégralité des charges d'exploitation afférentes »*. C'est clair ! Or, à notre connaissance, cela n'a jamais été fait ce qui apporterait incontestablement un plus pour l'animation estivale.

Contribution financière

La convention stipule que *« le délégataire s'oblige à participer à l'effort de promotion et d'animation ainsi qu'aux différentes manifestations organisées par l'Office du tourisme au moyen du versement d'une contribution financière annuelle forfaitaire de 100 000 francs HT qui sera affectée exclusivement à la promotion et à la commercialisation de la station de Saint-Colomban. Cette contribution fera l'objet d'une révision triennale. Le délégataire pourra, en outre, apporter, sur demande de l'Office du tourisme, un soutien matériel et humain aux différentes actions et manifestations organisées par l'Office du tourisme »*.

Ce paragraphe est important car d'une certaine manière il crée un lien direct entre la Satvac et la Maison du tourisme (qui remplace l'Office du tourisme). Mais, là encore, la formulation des obligations et des devoirs de chacun est floue. Car si la première partie de ce paragraphe dit clairement que le délégataire s'implique dans la promotion, l'animation et les différentes manifestations de la Maison du tourisme, la seconde partie précise que les 100 000 francs alloués ne doivent servir qu'à la promotion et à la commercialisation de la station. Exit l'animation, à moins que cela ne signifie que le personnel de la Satvac doivent s'impliquer dans celle-ci… L'ambiguïté est embarrassante d'autant qu'on ne sait pas très bien comment expliquer au délégataire l'utilisation de ces fonds car si certains sont évidents : salons, dépliants, publicités, etc., d'autres le sont moins : lettres, photocopies, téléphone, frais de PTT., etc. Et comment prendre en compte (en comptabilisant les salaires et les charges sociales, les frais de déplacement, etc.) le temps que le personnel de la Maison du tourisme consacre à la promotion et à la commercialisation de la vallée ?

Concernant la commercialisation, la convention prévoit que *« le délégataire s'obligera à élaborer une politique de commercialisation et de promotion en lien avec l'Office de tourisme et/ou tout autre acteur économique local pour favoriser l'accueil et le séjour des touristes dans la station »*. On ne serait être plus clair : c'est à la Satvac *« d'élaborer »* les orientations, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années. D'où il résulte que si la Satvac juge aujourd'hui que la commercialisation présente des lacunes, une bonne part de ces lacunes ne nous incombent pas directement.

Plans des pistes

D'après le convention, *« le délégataire s'engage à supporter les frais afférents à l'édition des plans des pistes et aux supports d'information, notamment installés sur les pistes »*. Or, jusqu'à présent, c'est la Maison du tourisme qui a édité les plans des pistes sans répercuter cette dépense sur la Satvac. Quant aux supports d'information, de quoi s'agit-il ?

Et maintenant ?

Cette rencontre n'a pas été totalement négative en cela que chaque partie a semblé disposée à s'appuyer sur ce qui existe pour mettre en place une coopération plus efficace et collant mieux à la réalité, sans essayer de vouloir, au passage, régler des comptes posthumes… A tous les acteurs de mettre en place un cadre plus strict, plus dynamique, plus consensuel aussi, pour l'ensemble de nos actions. Car, et même si cela n'est pas aisé, nous devrons travailler de concert en évitant des dissensions qui alourdiraient encore un climat déjà bien sombre. Pour notre part, nous y sommes prêts, dès que nous aurons une définition précise des produits à commercialiser.

Gilbert Pautasso

SAISON HIVERNALE

« Remous autour des remontées mécaniques »

Ce titre d'un article du *Dauphiné libéré* (20 février 2002), relatant les désaccords apparus au grand jour entre la municipalité de Villarembert - Le Corbier et la Satvac (on parle de procès…), serait-il également pertinent aux Villards ? Et la Satvac serait-elle devenue le bouc émissaire (commode ?) de tout ce qui ne va pas quant à l'équipement, au fonctionnement et à l'exploitation du domaine skiable du massif Arvan-Villards ?

On pourrait le penser si l'on croit ce qui s'est dit cet l'hiver à Saint-Colomban, sous cape ou franchement (*lire le point de vue ci-contre*), même s'il est quelque peu difficile d'admettre que tout se soit dégradé en une saison…

Quoiqu'il en soit, pour stopper cette inflation de critiques et tenter de tout mettre à plat, une réunion a eu lieu (14 mars à Saint-Colomban). Etaient présents : René Mugnier, Patrick Louadoudi, Jean-Noël Favre-Bonté, Xavier Mugnier, Robert Bozon (commune), Patrick Picholet, Martine Jacquemoud, Eric Debruères (Satvac), Christian Martin-Fardon, Jean-Baptiste Favre-Bonté (ESF), Gilbert Pautasso, Chantal Frasse-Sombet (Maison du Tourisme), et Patrick Martin-Fardon (commerçant). Bernard Paret, absent, s'était fait excusé.

Patrick Picholet, chef d'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban, a dressé le bilan de la saison. La station a été ouverte du 22 décembre au 17 mars. Durant ces 85 jours d'exploitation, on a compté environ 200 000 passages (47 000 passages évalués à l'Epinette et à l'Ourson) : 41 000 au télésiège de l'Ormet, 40 000 au téléski de l'Ormet, 33 000 en Rogemont, 25 000 au Mont Cuinat, et 11 000 au télésiège de la Charmette. Ces deux derniers chiffres sont faibles mais le domaine skiable de Bellard est resté fermé une bonne partie de l'année (ouvert 29 jours seulement, à partir du 29 janvier) pour des problèmes de déclenchement d'avalanches sur la " piste " de retour vers le domaine skiable de l'Ormet, et des problèmes techniques sur le télésiège de la Charmette (problèmes qui seraient imputables à un défaut de conception du constructeuret qui ont entraîné 10 jours de fermeture).

Au 1er mars, 11 165 forfaits (toutes catégories) avaient été vendus pour une recette globale de 907 273 francs, en augmentation de 4,3 % par rapport à l'année dernière malgré une baisse de 33 % du chiffre d'affaire en janvier et de 0,5 % en février. Cependant, dans le groupe Satvac, la station de Saint-Colomban est celle qui s'en sort le mieux, Le Corbier étant à - 1,2 % et Saint-Sorlin à - 3,8 %.

La Maison du tourisme a fait état des «critiques reçues concernant le non entretien des pistes de ski de fond qui attirent pourtant une clientèle qui, même si elle n'est pas majoritaire, est tout de même présente aux Villards et souhaiterait s'adonner, dans de bonnes conditions, à la pratique du fond». Autre aspect négatif et récurrent : depuis la gestion des remontées mécaniques par la Satvac, le prix des forfaits est considéré comme «trop élevé par rapport à l'étendue du domaine skiable, le domaine de Bellard étant considéré comme sous équipé ".

Autres critiques, que certains jugent " téléguidées " mais qui semblent largement partagées par les utilisateurs, le changement d'emplacement du téléski du Coin n'est pas considéré comme très judicieux par les skieurs, qui, revenant de Bellard, ne peuvent plus l'emprunter… même si tout le monde reconnaît que, maintenant, ce téléski est moins dangereux. Ainsi, quand l'enneigement du bas de l'Ormet est insuffisant et qu'il faut redescendre avec le télésiège, ce n'est plus possible…. Néanmoins, le domaine skiable est améliorable si on veut bien " tenir compte des suggestions des uns et des autres " car «en tirant tous dans le même sens, tout est perfectible ".

Concernant l'enneigement, la neige artificielle a sauvé la saison. L'usine a fonctionné 513 heures (du 23 novembre au 19 janvier), produisant 100 000 m3 de neige (nécessitant 5 fois plus d'eau). Il y a eu 720 heures environ de damage dont 222 avant la saison pour la neige de culture. Selon les professionnels, il semble qu'il manque au moins 2 canons à neige sur le front de neige qui doit être beaucoup mieux équipé et surtout correctement aménagé car c'est l'image de la station.

Pour ce qui est de la sécurité (évacuation verticale sur l'Ormet et la Charmette) un réel problème existe qui semble lié à un manque de personnels formés. De manière générale, il faudrait 5 pisteurs dont deux artificiers. L'hiver prochain une liaison Saint-Colomban - Saint-Sorlin devrait être en service (c'est en tout cas la volonté de la municipalité) grâce à l'implantation d'un télésiège au col de Bellard, zône qui devrait, au dire des spécialistes : " être damée depuis Saint-Sorlin car la pente est trop raide côté Saint-Colomban pour y amener un engin ". La question se pose alors de savoir ce qui se passerait si la commune Saint-Colomban été contrainte, un jour, de gérer seule ce domaine skiable. Par ailleurs, compte tenu du temps mis parfois pour purger la piste de retour entre Bellard et l'Ormet, ce domaine skiable risque de ne pas être ouvert de bonne heure dans la journée. Pour toutes ses raisons de plus en plus de voix s'élèvent, et pas seulement chez les néophytes (lire ci-dessous), pour contester le bien fondé de cet équipement évalué à près de 2 millions d'euros à la charge de la communauté de communes. Cependant, comme l'écrit Gilbert Pautasso (*lire page 2*), est-il encore temps de discuter une orientation largement engagée et qui a déjà coûté beaucoup de sacrifices financiers ? Le débat est ouvert.

Les difficultés relationnelles avec quelques employés, dont les comportements, « inadmissibles et incompréhensibles ", ont été évoquées. Il conviendrait de mettre à jour les conditions d'embauche mais, ici comme ailleurs, il y a de grosses difficulté à trouver du personnel saisonnier. Trois personnes devraient passer le permis de conduire des engins des remontées mécaniques (conducteur de téléski et de télésiège) prochainement à La Toussuire. Autre problème (qui ne date pas d'aujourd'hui) : les personnes non originaires des Villards qui viennent y travailler ne veulent pas y rester. Ce sera cette année encore le cas de M. Picholet (départ de la Satvac alors qu'était prévue pour lui une embauche définitive) et de Mme Jaquemoud (qui quitte Saint-Colomban mais resterait à la Stavac), deux éléments dont les compétences ont été reconnues.

Enfin, si les relations entre la Satvac et la municipalité ont été (et sont) bonnes, ce qui a été souligné, celles entre la Satvac et différents partenaires (commerçants, Ecole de ski, etc.) ont été plus conflictuelles d'où un manque de cohésion préjudiciable à la station.

En conclusion, cette réunion a permis à la plupart des parties concernées par ce secteur d'activité de renouer un dialogue, sans agressivité, dans un climat constructif. En témoigne, l'invitation lancée par M. Debruères pour le repas de fin de saison (17 mars à l'Hôtel de la poste).

E. T.-P.

(*) La hauteur (cumulée) de neige tombée cet hiver est la plus basse relevée depuis deux décennies : 1,40 m à Nantchenu (Thierry Martin-Cocher), et 1,33 m au village de l'Eglise (André Gamel).

POINT DE VUE

D'abord améliorer le domaine existant

La saison d'hiver 2002 s'achève et je souhaite en profiter pour effectuer un bilan succinct en fonction des remarques et des suggestions formulées par la clientèle auprès de l'Ecole de ski français et aussi en fonction de mes propres impressions.

Dans un premier temps, il paraît primordial d'offrir en pied de pistes un front de neige digne de ce nom, c'est-à-dire convenablement enneigé jusqu'à la porte du bâtiment d'accueil.

En effet, il a été trop fréquent, cette saison, d'évoluer sur une zone qui, selon les conditions météorologiques, s'est trouvée soit complètement verglacée, soit complètement boueuse. La pose de 4 à 5 canons supplémentaires (sans tenir compte des canons " basse pression» déjà en place) semblant être la solution la mieux adaptée pour remédier durablement et efficacement à cette situation.

En remontant le domaine skiable, sur la piste du télésiège de l'Ormet, se trouvent les canons mis en fonction lors de l'hiver 2000-2001. Grâce à eux, nous avons pu profiter d'un enneigement optimal cette saison. Toutefois, implantés tel qu'ils le sont, ils obligent les skieurs à emprunter une partie difficile car très raide au lieu-dit " sous le chemin des côtes ". Les skieurs moyens ou juste initiés qui commencent à vouloir s'aventurer hors du domaine réservé aux débutants ont ainsi toutes les peines du monde à éviter les chutes. Changer de place 6 à 7 canons, les passer du côté droit au côté gauche, serait l'idéal pour le confort de tous.

Le nouveau téléski du Coin, mieux positionné, a évité cette saison bien des tracas aux skieurs moyens mais il faut maintenant penser à la pose d'un autre téléski permettant de rejoindre l'Ormet en arrivant de Bellard ; sans cet équipement supplémentaire, le téléski du Coin ne sera jamais utilisé à sa juste mesure.

Il serait judicieux aussi de réfléchir à l'implantation d'un téléski d'environ 600 mètres de long, dont le départ serait situé 200 mètres après l'arrivée du télésiège de La Charmette et qui aboutirait sur le sommet de Téchette donnant ainsi accès à de larges pentes inexploitées.

Tenir compte dans les meilleurs délais de ces remarques émises " à chaud ", pourrait, j'en suis persuadé nous réconcilier avec une clientèle qui, cet hiver, n'a pas toujours été satisfaite de ses vacances au ski. En tenir compte serait, de toute manière plus pertinent que l'aménagement du col de Bellard, col où nous serons, j'en ai bien peur, les seuls au sommet en 2003… à attendre les autres !

Mce Girard (*)

(*) Moniteur de ski.

POINT DE VUE

Satvac… plus du tout !

Petit retour en arrière.

La saison hivernale 1998-1999 voit l'extension du domaine skiable villarin, dans la combe de Bellard, concrétisée par Maurice Bozon et son équipe, pour la commune de Saint-Colomban, et Gianni Ragona et son équipe en ce qui concerne les gestionnaires de la Satvac.

L'encadrement au sein de la Satvac se composait de la façon suivante : G. Ragona, directeur sur le massif des Sybelles ; M. Miotello, chef d'exploitation du domaine skiable du Corbier ; M. Iaccowazzi, chef d'exploitation de celui de Saint-Colomban ; M. Déquier, chef des pistes de Saint-Colomban ; et Jean-Marc Martin-Fardon, responsable du damage à Saint-Colomban.

Cette structure résistera jusqu'à la saison 2000-2001 avec seulement un petit changement, à Saint-Colomban : Jean-Marc Martin-Fardon, chef d'exploitation ; M. Déquier, chef des pistes ; et Eric Darves-Blanc, responsable du damage. Cette saison là a été difficile à cause du manque de neige, du rodage de la nouvelle installation de canons à neige, mais elle s'est terminée quand même le 11 mars 2001.

Pour la saison 2001-2002, en ce qui concerne la Satvac, M. Ragona a été remplacé par M. Debruères, M. Miotello par M. Chappelot, Jean-Marc Martin-Fardon par M. Pichollet, et M. Déquier par Melle Jacquemoud. En ce qui concerne la commune de Saint-Colomban, l'équipe municipale de René Mugnier a succédé à l'équipe de Maurice Bozon.

Le début de saison a été réussi grâce à un enneigement en neige de culture d'environ 100 000 mètres cubes, ce qui a permis aux dameurs, Jean-Marc Martin-Fardon et moi-même, de faire des pistes de bonne qualité.

Mais, changement de programme : le chef des pistes, inexpérimenté, modifie le planning des chauffeurs, le damage n'est plus fait au bon moment et le résultat est médiocre à l'ouverture des pistes. A cela s'ajoute une sécurisation des pistes aléatoire, notamment en ce qui concerne le déclenchement des avalanches (PIDA). Heureusement, il n'y a pas eu beaucoup de chute de neige comme celle du 24 février 2002 (50 centimètres), sinon nous n'aurions pas pu skier à Bellard cet hiver.

Que faire devant une telle incompétence ? Le nouvel encadrement ne tient aucun compte des avis formulés par le personnel qualifié et expérimenté.

La fin d'un rêve…

Bilan de la saison 2001-2002 : soulignons deux départs successifs et définitifs : moi-même puis Jean-Marc Martin-Fardon. Nous étions deux Villarins « pure souche », déterminés à œuvrer pour le développement de Saint-Colomban. Rappelons que Jean-Marc Martin-Fardon est revenu de Tignes en 1988, à la demande du maire de l'époque, pour faire profiter la nouvelle station de ses 10 ans d'expérience de dameur et de pisteur-secouriste-artificier.

Ces départs ont pour conséquence la mauvaise qualité du damage en fin de saison. Les clients habitués de cette station manifestent un certain mécontentement, mais ce mécontentement ne remonte pas jusqu'au dirigeants de la Satvac en raison de l'absence de cahier de réclamation, pourtant obligatoire. Nous nous interrogeons sur tous ces changements et leurs conséquences néfastes. Y a-t-il volonté délibérée ?

Eric Darves-Blanc

LA SYBELLE VILLARINCHE

Un succès qui attire les convoitises

On a souvent reproché ouvertement à la Maison du tourisme de ne pas suffisamment impliquer les structures associatives ou professionnelles locales dans l'organisation des manifestations sportives et culturelles.

Fin août 2001, une réunion des forces vives de la vallée dans ce domaine avait permis de prendre des résolutions pour planifier d'une manière organisée les manifestations programmées par les associations et gérer les structures publiques mises à leur disposition (salle des fêtes par exemple). Un compte rendu précis avait été rédigé que chaque acteur a reçu. On aurait pu espérer alors qu'une prise de conscience collective se ferait jour pour participer à l'évènementiel et par là même aider à faire connaître notre vallée.

Qu'en est-il aujourd'hui, presuqe 6 mois plus tard ? Je me limiterai à la compétition la Sybelles Villarinche qui était inscrite au calendrier national et local depuis le mois de mars 2001. J'ai placardé moi-même les affiches de cette course début janvier dans tous les hameaux pour accompagner un appel aux bénévoles afin qu'ils participent à l'accueil, aux contrôles, et au ravitaillement.

Le jour de l'épreuve, j'ai retrouvé avec bonheur les mêmes passionnés et quelques autres, ceux qui ne font pas de bruit mais sur qui on peut compter parce qu'ils répondent toujours présents. Merci les Nathalie Favre-Bonté, Jérôme Jalbeaud, André et Sébastien Gamel, Annie, Jean-Marc et Gilles Bordas, Michel Donda, Roland Jolivot, Daniel Quézel-Ambrunaz, Jacky Darves-Blanc, Colette Bouchet-Flochet, et les membres du conseil d'administration de la Maison du tourisme qui se sont investis : Maurice Bouchet-Flochet, Jean-Paul Martin-Cocher, et Noëlle Noël. Merci également à Michel Martin-Garin (photographe) et André Bitz (correspondant local du *Dauphiné libéré*) qui se sont eux aussi mouillés pour leur passion.

Sans ces bénévoles, sans les 40 membres des sections d'Albertville et de Maurienne du Club alpin français, sans la Maison du tourisme, sans l'engagement financier de la communauté de communes et la participation financière des partenaires et des sponsors qui a permis de primer tous les participants, cette compétition ne pourrait pas exister.

Cette épreuve est devenue extrêmement complexe à gérer, son déroulement est d'abord lié directement aux conditions météorologiques et impose parfois une improvisation de dernière minute. Cette année nous avons prouvé notre capacité à organiser un grand événement qui prend au fil des ans plus de maturité.

J'aurais pourtant aimé que cette épreuve soit une fête pour tous les Villarins, une occasion pour eux de se rencontrer loin de tous les discours généraux et des rancunes qui lassent. Comparer la Sybelles Villarinche à la Pierra Menta, l'épreuve internationale de référence dans ce domaine qui se déroule à Arêches, serait à ce jour un peu prétentieux car, là-bas, les gens du pays se sont tous mobilisés, du curé à l'agriculteur, et du moniteur de ski au boulanger, en passant par le pompier. Et si leur sponsor Tivoly les a lâchés, cette compétition perdure malgré tout parce qu'ils ont en commun la fierté et l'orgueil d'appartenir à une terre commune. J'espère qu'un jour nous atteindrons nous aussi cette osmose.

Pessimiste ? Oui parfois. Mais si je tiens ce discours aujourd'hui c'est aussi parce que derrière tout cela, il y a d'autres enjeux pour notre vallée autrement plus grandioses. Il s'agit bien sûr de l'avenir touristique qui se réalisera quoique certains en pensent. Je voudrais simplement que nous en prenions tous conscience.

Mais dans l'immédiat, assurons d'abord la perennité de cette Sybelles Villarinche qui intéresse d'autres stations voisines et qui pourrait bien nous échapper... C'est pourquoi au sein de la Maison du tourisme un groupe travaille actuellement en liaison avec le Comité de ski de Savoie sur la mise en place de la semaine de la Randonnée à ski qui s'achèverait en apothéose avec notre Sybelles-Villarinche.

Bd Paret

Résultats

Parcours A

Départ de La Pierre, Auberge du Coin, sommet de La Charmette (1 860 m), Mont Cuinat (2 080 m), gare du télésiège de la Téchette (1 790 m), retour à La Pierre, puis Le Plan par la piste de Rogemont, le Petit Truc (1 790 m) et retour à La Pierre par la fôret de La Pierre et La Frasse : 1er. Patrick Rassat et René Gachet (CAF Annecy / Albertville) : 2 h 13 ; 2e. Lionel Bonnel et Daniel Degabai (CAF Maurienne / Embrun) même temps ; 3e. Alexandre Borot et Emmanuel Blanc (CAF haute Maurienne) à 2 secondes.

Parcours B

Parcours A jusqu'au premier passage à La Pierre. 1er. Pascal Blanchet (CAF Faverges) : 1 h 14 ; 2e. François Lachère (CAF haute Tarentaise) à 17 secondes ; 3e. Alain Excoffier (CAF Aix-les-Bains) à 2 min 13 s.

Autour de l'épreuve

- L'organisation de cette compétition a coûté 1 387,29 E (9 100 francs) à la collectivité. Elle a réuni 104 participants des deux sexes et toutes catégories confondues (70 classés) ; sur 67 partenaires contactés 35 ont répondu et participé ; 138 lots divers ont été distribués ; nous avons procédé à 290 envois postaux ; 181 repas ont été servis aux coureurs, aux bénévoles, aux accompagnateurs et aux invités.
- une réunion s'est tenue le 8 février pour dresser le bilan de la journée et améliorer ce qui devra l'être lors de la prochaine édition pour ce qui de l'organisation de la course et de l'après course. Prochaine édition qui se déroulera le dimanche 26 janvier 2003.
- A l'occasion des premiers championnats du monde de ski-alpinisme qui se sont déroulés le 27 janvier dernier à Serre-Chevalier, nous avons eu le plaisir de retrouver, à la seconde place, derrière une équipe italienne, un certain Tony Sbalbi qui avait remporté, en janvier 2000 la 1re Sybelles-Villarinche. En catégorie femme, Corinne Favre termine seconde de ces championnats du monde. Associée à Pascal Sibué, elle avait obtenu l'an dernier la 1re place en mixte de notre épreuve. Comme quoi, cette dernière fait désormais référence dans le monde du ski-alpinisme.

Si belle et maudite des Dieux

L'épreuve s'est déroulée sous la pluie...

Naguère, la vallée des Villards ne comptait pas le moindre tire-fesse et croulait sous la neige. L'hiver, le chemin de l'école s'étirait entre deux murs de neige, et les habitants tremblaient en pensant à la terrible avalanche. De la neige, il y en avait durant de longs mois de froid, jusqu'à plus « soif ». Dans leur vallée, les Villarins traînaient leur désespoir et leur peur en espérant qu'un jour, peut-être, le ski leur apporterait enfin un peu de confort.

Puis vint le temps de la reconquête. Et, à force d'acharnement, les Villarins ont eux aussi maintenant leurs remontées mécaniques. Mais voilà que c'est la neige qui les fuit ! et souvent le bas des pistes ne reçoit pas son tapis blanc, si précieux, alors que les cimes se recouvrent d'une poudreuse à vous faire pleurer de plaisir. Et même s'ils sont allés chercher la manne plus près des cieux, du coté de Bellard, la malédiction persiste ! Ainsi en ce début d'année 2002 seuls quelques flocons narquois sont venus blanchir la haute prairie. *« Moi si j'étais le Bon Dieu / Je crois que je serais pas fier / Je sais on fait ce qu'on peut / Mais y a la manière »* chantait le grand Jacques…

Cependant, aux Villards, ils sont une poignée à s'être retroussés les manches pour organiser malgré tout la 3e édition de la Sybelles Villarinche, une belle course de ski-montagne. Et qu'importe s'il faut se rabattre sur un autre parcours faute de neige ! ce nouveau coup du destin n'entame en rien le moral ni la volonté de tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour la réussite de cette épreuve. Car, espérés jusqu'au dernier moment, les flocons ne tomberont pas. Le ciel restera sourd aux appels des organisateurs. *« Moi si j'étais le Bon Dieu / Je crois que j'aurais des remords / Dire que maintenant il pleut »*… Car il pleuvait ! Mais bravant les intempéries, les compétiteurs sont là et bien là, encore plus nombreux que l'an dernier.

Pendant qu'ils se préparent, tout là-haut, sur le parcours retenu, un petit bout de femme, la charmante Martine Jacquemoud, responsable de la sécurité des pistes de Saint-Colomban, mine à tour de bras, épaulée par son équipe, les passages dangereux afin que la course soit sécurisée au maximum. Mais pourquoi tant de haine contre cette compétition ? Même les mines peinent à venir à bout de cette neige si peu fournie mais si tenace et qui s'accroche aux pentes comme la misère aux basques des pauvres. Mais la petite finira par gagner son pari. Vous aurez beau faire, les Villarins ne céderont pas. Déjà sous la pluie qui redouble les participants sont partis, petits lutins rapides sur des pentes abruptes. Rien ne les arrêtera et ils vaincront toutes les difficultés en des temps records qui laissent pantois. Exploits qui n'en seront que plus grands d'avoir été accomplis dans de telles conditions atmosphériques. En quelques heures d'efforts intenses, ces coureurs auront donné à cette journée toute sa dimension et démontré que l'homme peut se dépasser quand il le faut. Et maintenant Bon Dieu, une question : *« Pourquoi t'es tu obstiné à déverser ce jour-là des perles de pluie alors que la veille, et le lendemain, comme pour aviver encore plus nos regrets, tu fis briller le soleil sur nos cimes ? »*

Mais puisque tu nous mets au défi, sache que de cette compétition, nous, l'équipe de la Maison du tourisme et tous les bénévoles, nous allons en faire l'un des fleurons de nos animations. Dès l'an prochain nous lui donnerons une dimension plus grande. Puisque c'est dans l'adversité que l'on forge les plus grandes réussites, nous ferons de cette journée le rendez-vous des montagnards qui ne viennent ici que pour assouvir leur passion et partager en commun leur plaisir. Et, lorsque l'esprit serein et les membres endoloris, dans la salle des fêtes, ils constateront que les enfants du Glandon ne renoncent pas aussi facilement, ils auront à cœur de nous soutenir davantage encore dans notre défi. Si pour leur participation de cette année ils méritent tous nos remerciements et toute notre gratitude, d'avance nous les remercions pour leur prochaines campagnes. Puisqu'ils ont sur notre neige tracé le chemin de l'effort pur et gratuit, alors, sans arrière pensée, emboîtons leur le pas. Alors moi, si j'étais le Bon Dieu, l'an prochain, je ferais tomber juste ce qu'il faut de neige, mais une neige si belle aux myriades de cristaux brillerant aux caresses des rayons d'un soleil enfin complice. Moi, si j'étais le Bon Dieu, j'en mettrai plein les mirettes à ces poètes de la nature, et, le soir, comme eux, je m'endormirais en souriant comme le feront les enfants du pays enfin certains de ne plus être des parias.

Gilbert Pautasso

M. MARTIN-GARIN

M. MARTIN-GARIN

■ *Les trois premières équipes du parcours A. De gauche à droite : Alexandre Borot et Emmanuel Blanc, Patrick Rassat et René Gachet, Lionel Bonnel et Daniel Degabai.*

CLIMATOLOGIE

Depuis 1952, le glacier de Saint-Sorlin a reculé de 300 mètres
Son épaisseur a perdu, en moyenne, plus de 17 mètres de glace, plus de 40 mètres à 2 720 m d'altitude !

Une étude récente publiée par une équipe du CNRS de Grenoble a permis de retracer l'histoire précise des variations de volume de quelques glaciers, et donc des variations climatiques au-dessus de 2 500 m d'altitude dans les Alpes françaises au cours du 20e siècle. Une partie des résultats concernent le glacier de Saint-Sorlin.

L'évolution du climat en haute montagne est souvent étudiée à partir des fluctuations des fronts des glaciers. C'est aussi, pour l'observateur moyen, la donnée la plus immédiatement visible : le glacier recule. Néanmoins, pour le spécialiste, ces fluctuations des fronts des glaciers ne peuvent pas être interprétées directement en termes climatiques car elles dépendent des processus d'écoulement propres à chaque glacier, et des conditions climatiques de plusieurs années ou décennies antérieures, avec des retards qui varient d'un glacier à l'autre.

En revanche, les variations annuelles du volume des glaciers (que l'on nomme bilans de masse, analogues à des bilans comptables) sont une image directe du climat en haute montagne. Ils dépendent à la fois de l'accumulation de neige au cours de l'hiver et de la fonte de l'été.

Les bilans hivernaux (période d'accumulation) sont mesurés à la fin de la saison hivernale (fin avril – début mai) à l'aide de carottages afin de déterminer la quantité de neige de l'hiver, déposée sur le glacier, et sa densité. Les bilans estivaux (période de fusion) dépendent des variations des flux d'énergie en surface et sont fortement corrélés aux fluctuations des températures estivales. Ils sont déterminés à la fin de la saison hydrologique (septembre) à partir de l'émergence de balises enfoncées dans le névé ou dans la glace.

Dans le cadre d'observations systématiques, le Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement de Grenoble (LGGE), du CNRS, étudie un ensemble de quatre glaciers des Alpes françaises : Mer de Glace, Argentière, Gébroulaz, et le glacier de Saint-Sorlin que les Villarins connaissent bien puisqu'ils le traversent pour aller au pic de l'Etendard.

Le glacier de Saint-Sorlin est globalement exposé au nord. Il s'étend entre 3 463 m (sommet du pic de l'Etendard) et 2 640 m d'altitude. Sa surface est de 3,2 km² et son épaisseur maximale de 130 mètres. C'est un glacier propre, quasiment sans débris morainique à sa surface.

Les observations de ses variations annuelles de volume ont débuté en 1956, par l'implantation de balises dans la zone d'ablation. Ces observations se sont généralisées progressivement à l'ensemble du glacier. Depuis 1994, l'équipe glaciers du LGGE réalise des observations bi-annuelles du bilan de masse sur toute la surface du glacier (1). Ces observations de bilans de masse sont également validées par l'analyse de clichés aériens, sur des périodes de 10 à 25 ans. Ainsi, sur le glacier de Saint-Sorlin, sont disponibles des clichés datant de 1952, 1971, 1986, 1989 et 1998. Outre les observations de variations de volume, le LGGE réalise aussi des mesures de vitesses d'écoulement du glacier en surface et des mesures de fluctuations du front du glacier afin d'étudier sa dynamique.

Variation d'épaisseur

Entre 1957 et 1999 (figure 1), le glacier a perdu en moyenne sur toute sa surface une épaisseur de 17,2 m de glace, soit une hauteur d'eau équivalente de 15,5 m (2). Ainsi, le glacier perd en moyenne 0,41 m de glace (0,37 m d'eau) par an. Cette diminution n'est pas régulière dans le temps puisque le glacier a gagné du volume au cours des périodes 1964-1970 et surtout entre 1976 et 1984. Depuis 1984, le bilan de masse du glacier de Saint-Sorlin est très déficitaire (-13,2 m d'eau en 15 ans). Seules quelques années ont connu des bilans excédentaires au cours de cette période. L'année hydrologique 1994-1995, par exemple, se distingue grâce à de fortes accumulations hivernales et un été « pourri ». L'année 1997-1998 est remarquable dans le sens inverse : le bilan annuel est de -2,2 m d'eau (à comparer avec la valeur de -0,37m d'eau, moyenne de la période 1957-1999). Ce fort déficit s'explique par une valeur de la fusion estivale très élevée, liée à la chaleur estivale et à la durée de la saison estivale.

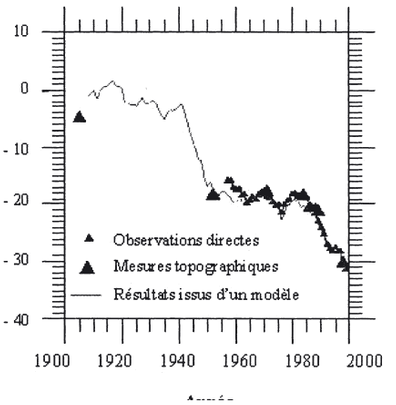

La figure 1 montre également que ces résultats sont très correctement reproduits par la théorie (représentée en trait plein). Si on extrapole cette théorie au début du siècle, on constate que l'épaisseur du glacier aurait diminué de plus de 30 mètres d'eau ! Résultat qui semble corroboré par le point résultant de mesures topographiques et datant de 1905…

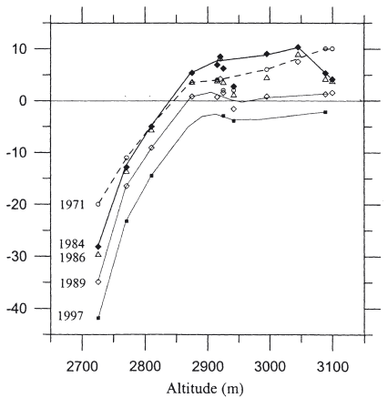

Ces variations d'épaisseur sont encore plus surprenantes si l'on garde à l'esprit qu'elles sont calculées sur l'ensemble de la surface du glacier. Autrement-dit, quand on dit que le glacier a baissé de 17,2 m entre 1957 et 1999, c'est 17,2 m de glace en tout point du glacier sans considération d'altitude.

Si maintenant on réalise la même étude en différents points du glacier situés à des altitudes différentes, on observe alors (figure 2), pour les relevés de 1997 par exemple, qu'au dessus de 2 850 m environ, le glacier n'a pas perdu beaucoup d'épaisseur par rapport à son épaisseur de 1952. En revanche, à 2 720 mètres, la chute atteint plus de 40 m ! Ce type de variation est à peu près le même quelque soit l'année étudiée, faisant ainsi apparaître une altitude « particulière » de 2 850 m.

Le front du glacier

La mesure de la position du front du glacier confirme l'ensemble des données précédentes sur l'épaisseur. A savoir que le glacier s'est retiré de 300 mètres par rapport à sa position de 1952. On trouve là encore deux période : entre 1952 et 1971 où le glacier perd près de 10 mètres par an, et entre 1971 et de 1997 où il ne perd que 3,5 m/an. Des mesures montrent qu'il aurait reculé de 860 m depuis 1924…

Bien que ces données soient incontestables, les scientifiques qui les ont obtenues et analysées insistent bien sur le fait qu'elles ne disent cependant rien sur l'avenir du climat. Elles ne permettent pas de savoir si le réchauffement constaté est un signal, la tendance lourde d'une évolution conséquente, ou un bruit de fond, une variation chaotique autour d'une évolution globale. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle humaine, nous vivons une période de réchauffement.

[Sources : C. Vincent, M. Vallon, L. Reynaud et E. Le Meur, Dynamic behaviour analysis of glacier de Saint-Sorlin, France, from 40 years of observations, 1957-1997, *Journal of Glaciology*, volume 46, numéro 154 (2000). A consulter également le site du Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement de Grenoble (LGGE) : http://www-lgge.ujf-grenoble.fr]

(1) Ces observations sont réalisées par le LGGE dans le cadre du Service d'observation des glaciers alpins de l'Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble.

(2) Cette conversion permet de s'affranchir de la densité de la neige ou de la glace : c'est une habitude, pour les hydrologues et les glaciologues, de tout ramener en mètre d'eau, directement comparable.

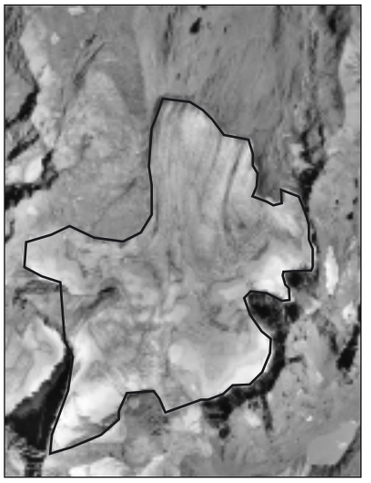

E

D

Comme nous l'avions déjà longuement évoqué au cours d'un article précédent, les noms de familles ont évolué au cours des siècles pour prendre, en principe, leurs formes définitives en 1887, date de la mise en place du livret de famille, qui « figeait » en quelque sorte le nom de l'époque.

Il est utile cependant de rappeler que cette évolution était due au fait que le prêtre inscrivait ce qu'il croyait entendre, surtout au début de sa période d'installation dans sa nouvelle paroisse. Venant parfois d'un village éloigné, il ne saisissait pas tout de suite les subtilités des noms composés. Par exemple, à Saint-Alban, dans un même registre et pour une même famille, un prêtre a-t-il pu écrire successivement Frasson-Gorret et Frasson-Maître, Darve-Bornoz et Darve-Flattaz, Frasse-Pérange et Frasse-Tabassier. Et je pourrais citer comme cela plusieurs dizaines de cas, qui ne facilitent pas les recherches du généalogiste venant consulter nos archives. Alors, inutile de discuter pour un s à Darve ou un e à Ambrunaz !

Cependant, les deuxièmes noms existent bel et bien même si leurs formations n'ont pas toujours été d'une logique à toute épreuve(*). Une particularité physique, un surnom, une profession, le prénom du père, ont fourni des deuxième noms qui perdurent encore aujourd'hui. On en retrouve quelquefois qui ont été formés comme le montre l'organigramme ci-contre. Il s'obtient en accolant au premier nom du père, le second nom de la mère, qui, il faut bien le reconnaître, est très parlant.

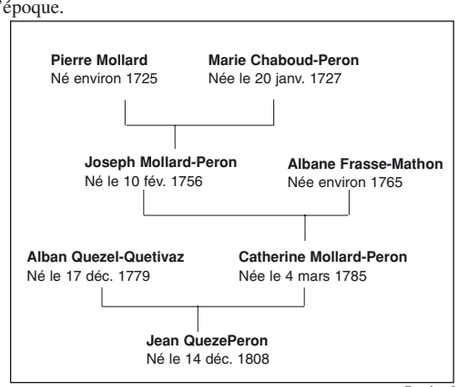

Joseph Mollard, fils de pierre a donc pris le deuxième nom de sa mère pour s'appeler, pour l'état civil, Mollard-Peron. La fille de Joseph a conservé le nom de Mollard-Peron. Mariée à Alban Quézel-Quetivaz, leur fils sera connu comme Quézel-Péron.

Voilà comment, en 4 générations, le deuxième nom Péron, accolée au départ uniquement au nom de Chaboud, a donné successivement des Mollard-Péron puis des Quézel-Péron.

Pour la petite histoire, Roch Quézel-Quetivaz, frère d'Alban, épousera Brigitte Darve-Blanc. Leur fils Pierre, né le 23 novembre 1800, sera connu sous le nom de Quézel-Castraz.

Jean Garbolino

(*) A ma connaissance, seul le patronyme Bérard ne rentre pas dans un nom composé.

PATRIMOINE ET CULTURE

La chapelle des Voûtes sera restaurée

1-Bilan moral
Bref rappel (pour plus de détails se reporter au compte rendu du conseil d'administration élargi du 3 novembre 2001) : ouverture de la Maison du patrimoine (9 jours en juillet-août) ; réalisation d'une vidéo sur le costume des grandes fêtes ; cinq conférences ; un atelier de couture tous les lundis de l'été, aux vacances de Toussaint et de Noël pour la confection de robes, châles et tabliers par des particuliers et pour eux-mêmes ; restauration et reliure de registres paroissiaux de Saint-Ablan (9 de 1842 à 1925) : chacun peut les consulter et les manipuler puisque Jean Garbolino les a rapportés à la mairie.
2-Bilan financier
Il est positif…toutes les explications nécessaires sont communiquées verbalement et par écrit aux présents.
3-Renouvellement partiel du CA.
Les sortants sont réélus soit Eliane Bitz, Jeannine Martin-Garin (institutrice), Janine Martin-Garin et Martine Ferroud. Jeannine Martin-garin (institutrice) et Odette Emieux sont reconduites comme trésorière et trésorière adjointe.
4-Projets pour l'été 2002
• Ouverture de la Maison du patrimoine : dès le 14 juillet et tous les dimanches jusqu'au 25 août ainsi que les samedis 3, 10, 17 et 15 août. Une prochaine réunion, fin avril, permettra de préciser ce qui sera exposé au rez-de-chaussée.
• Conférences : quatre sont prévues. Jean Garbolino a contacté Philippe De Mario qui présentera Les Comtes de La Chambre et la vallée des Villards, Jean-Marc Dufreney qui parlera de Vie urbaine et émigration villarinche à Saint-Jean-de-Maurienne avant la Révolution, et Jean Prieur qui exposera le patrimoine religieux de la Maurienne : des roches à cupules aux églises baroques (avec projection de diapos). Enfin une soirée pourrait être consacrée à La vie pastorale en Bellard avec quelques Anciens.
• Nouvelle vidéo : une seconde vidéo sera réalisée sur le costume des dimanches ordinaires : on nous l'a promise…
• Atelier couture : il sera maintenu : de juillet à fin août… et dans le bâtiment d'accueil. Son but : que les particuliers terminent leur costume, puis que par groupe de deux, ils confectionnent un costume pour l'association.
5-Divers
• Achats à prévoir : des mannequins supplémentaires sont indispensables pour exposer plus de costumes, mais aussi pour l'écurie en cours de restauration. Il est envisagé d'en acheter trois différents : un adulte articulé avec deux paires de jambes pour multiposes (coût environ 3 000 francs l'an dernier chez Retif à Grenoble) ; un autre adulte avec tête (par opposition au mannequin de couturière) dont le coût sera variable suivant l'origine (brocante ou non) ; un enfant éventuellement… Un budget de 4 500-5 000 francs serait souhaitable (on pourrait prendre un enfant articulé). Des sièges s'avèrent indispensables… L'an dernier les visiteurs ont suivi la vidéo debout ! Il faut s'équiper, pour commencer, de 4 ou 6 chaises paillées et d'un banc. Celui que l'association possède est inutilisable et dangereux, juste bon pour la figuration (budget d'environ 3 000 francs).
• Remerciements à la commune de Saint-Colomban pour les travaux faits : remis en état de fonctionnement des portes du SAS et pose d'une serrure ; grillage aux ouvertures de la chapelle de La Pierre pour la protéger des incursions animales ; barreaux posés à l'œil de bœuf de la chapelle de Valmaure (dommage qu'il soit un peu mince et laid ; Roger Darves verra ce qu'il peut faire à ce sujet. Xavier Mugnier procurera un barreau carré, à l'ancienne).
• Nouvelles demandes pour été 2002 : revoir le fléchage de la Maison du patrimoine (près de chez Aimé Girard) ; toit de la chapelle de Valmaure : bande de rive, ardoises à replacer (en aval), et barreau à reposer plus haut ; on reparle de l'ouverture de la cave dans la deuxième pièce de la Maison du patrimoine : discussion… et confirmation du choix de la trappe.
• Autres projets : le meuble qui se trouve dans l'église de Saint-Colomban mériterait d'être remis en valeur ; devis à faire établir par un ébéniste… Martine Ferroud se charge de contacter Serge Darves-Blanc dans ce but ; Il y a unanimité pour restaurer le Terrier de Saint-Alban (1577) : un devis de 1 765 euros (11 600 francs) a été établi par M. Minvielle représentant la maison L'Atelier du Patrimoine établie dans la région de Bordeaux et spécialisée dans la restauration des documents et archives de ce type… Il est suggéré de demander un autre devis, notamment au restaurateur du Terrier de Saint-Colomban (travail fait en 1993-1994, coût sensiblement équivalent, mais l'ouvrage est beaucoup plus volumineux). G. Paret se charge de reprendre contact avec M. Alexandre (le restaurateur) mais avec la conviction que la différence sera plus sensible. A suivre !
• Roger Darves intervient pour souhaiter une exposition de vêtements ecclésiastiques dans une vitrine à l'intérieur de l'église de Saint-Alban… L'idée est bonne, le problème est l'état actuel de l'église (intérieur). Suggestion à suivre aussi…
• Courriers reçus. Lecture est faite de deux lettres de la Maison du tourisme : une concernant le prêt de la salle des fêtes, l'autre le planning des manifestations. Précisons à ce sujet qu'un déplacement de conférence prévue par l'association Patrimoine et culture (report sans doute justifié mais effectué sans nous demander l'avis de l'association) met celle-ci dans l'impossibilité actuellement de donner un calendrier complet de ces conférences. Ce petit contretemps se règlera rapidement. Les « calendriers » ne sont pas faciles à établir, chacun dépendant des personnes ou des sociétés sollicitées.
• Xavier Mugnier fait le point sur les rubans pour costumes… et lance un appel pour trouver une machine à coudre faisant le point de chaînette.
• La cotisation est fixée à 4 euros (26,24 francs). Rappel : les cotisations doivent être payées avant le 31 décembre 2002 (impérativement).
• A la fin de la réunion, M. Georges Quézel-Ambrunaz intervient au sujet de la chapelle des Voûtes dont la construction remonte à 1712. Il expose le planning du projet de sa restauration : dans un 1er temps l'extérieur, puis les fresques… La toiture est normale.

[Sources : compte rendu de l'association Patrimoine et culture]

COSTUME

Titre à venir

Les rubans de 8 cm de largeur seront livrés mi-avril 2002. Ils sont en pure soie et brodés de fleurs de couleur (*voircicontre*). Leur fond est de ton rouge vif, bleu azur, violet foncé et fuschia. Cinquante mètres de chaque couleur seront tissés et, pour chaque fond, les fleurs brodées changeront de couleur tous les dix mètres : cela permettra d'obtenir 20 types de rubans différents pour une plus grande diversité.

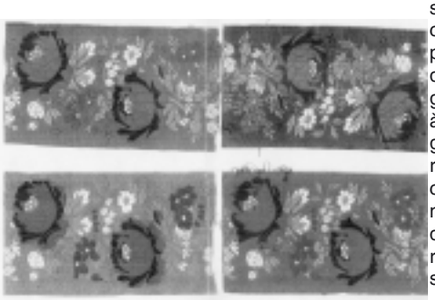

Ces rubans pourront servir particulièrement à réaliser la bande d'un tablier en soie (0,5 m), une ceinture de fête (2 m), la garniture d'un corselet (1,50 m), la garniture d'une barette (12 mètres), le ruban d'un costume de fillette (1,5 m), etc. Ils seront vendus par l'association Patrimoine et culture au demi-mètre près.

Les rubans moirés de 13 cm de largeur seront tissés d'ici un an, de même que les rubans de soie, brodés de fleurs, de 3,5 cm de largeur. Ces deux types de rubans seront de même couleur que les précédents. Ceux de 3,5 cm de largeur seront tissés à l'initiative des groupes folkloriques italiens, et comportent deux motifs différents que nous publierons dès que possible.

Pour plus de renseignements, et pour toute commande, veuillez contacter l'association Patrimoine et culture rapidement. La moitié des rubans livrables au mois d'avril est déjà vendue.

X. Mugnier

Le patois villarin va-t-il disparaître ?

L'institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ont rendu publics les résultats d'une enquête portant sur la linguistique. On y apprend que 5,5 millions de Français ont entendu dans leur enfance une langue régionale ou locale. Dans l'immédiate après-guerre, un français sur 10 pratiquait une langue régionale ou locale, contre un sur 20 vingt ans plus tard. Trois pour cent des adultes ayant eu des enfants dans les années 80-90 leur ont parlé dans leur langue régionale ou locale, six pour cent des adultes disent s'en servir encore de temps en temps.

Au début du siècle, conformément à l'arrêté ministériel du 7 juin 1880 stipulant que *« le français est la seule langue enseignée à l'école »*, dans les écoles villarinches, nos anciens, lorsqu'ils parlaient patois, étaient punis par des maîtres ou des maîtresses presque toujours non Villarins et qui ignoraient le patois et ses mots évocateurs sans équivalent en français. Ainsi, par exemple, comment traduire, il y a cent ans, *« cruizelet »* (petite lampe à huile), ou *« gognes »* (manières, dans le sens de faire des manières), ou bien encore *« tch'ô »* (épinards sauvages, nourriture de base des cochons), ou « *botch* » (l'homme à tout faire des travaux quotidiens, le commis des campagnes françaises), et bien d'autres termes culinaires, sans utiliser des phrases pas toujours très claires au risque de se faire moquer de soi ?

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que la génération née entre 1910 et 1920 ou 1925 a été la dernière à parler patois quotidiennement, étant d'ailleurs la première à émigrer massivement pour chercher du travail en ville, parlant ainsi de plus en plus le français.

La même enquête révèle aussi que si 26 % des Français interrogés ont appris le français et une autre langue, seuls 9% d'entre eux ont transmis cette dernière à leurs enfants. Et au pays villarin, en se cantonnant aux personnes encore vivantes, il semble que ces chiffres soient bien inférieurs ! En effet, chez nous, les générations d'après-guerre comprennent le patois pour avoir entendu leurs anciens le parler quotidiennement entre-eux. Cependant, de tous ces Villarins du « baby-boom », combien sont capable de tenir convenablement une conversation en patois en utilisant toute la gamme du (riche) vocabulaire villarin ? Très peu. Certes, ponctuellement, quelques mots ou quelques phrases idiomatiques émaillent souvent les conversations des plus jeunes, mais seuls les anciens nous offrent encore des conversations fleuries comme jadis...

Il semble donc bien que la disparition de notre patois soit inéluctable (de nos patois devrait-on dire, car s'il y a une différence d'intonation entre Saint-Colomban et Saint-Alban, le phonème « on » ici, se prononçant « ou » là, il y a aussi des différences de vocabulaire (et d'intonation) entre les hameaux de Saint-Colomban et, j'imagine, de Saint-Alban). Destin similaire à celui de la grande majorité des langues locales françaises, à l'exception notoire du corse et de l'alsacien, cette dernière langue étant encore parlé peu ou prou par 900 000 personnes, dont la moitié l'ont déjà transmis à leurs descendants.

A moins, à moins que la commission communale Patois et patoisants, qui avait vu le jour au début des années 90 et qui n'a pas survécu à l'arrivée du XXIe siècle..., ne renaisse et propose des cours de patois tant qu'il reste encore des Villarins pour l'enseigner.

Ch. Mayoux

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

MAÇONNERIE
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - SCIERIE
Michel Jeannolin
ST-PIERRE-DE-BELLEVILLE - 73220 AIGUEBELLE
Tél. : 04 79 36 14 83 - BUREAU : 04 79 36 11 76

TOUS PRODUITS PÉTROLIERS
Bianco produits pétroliers
CHARVET
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
BENEFICIEZ DE NOTRE BUDGET CONFORT
Total Fioul Premier
LA MURE locataire-gérant des sociétés BIANCO & CHARVET

TOPONYMIE

Les noms de lieux de Montrond

Dans les documents que Pierre Bozon a laissés, au moment de sa disparition, en 1986, nous avions trouvé trois textes ayant pour sujet la toponymie de Montrond, de la combe du Tépey (côté Montrond), et de la zone située entre Barral et le Martinan (au dessus de la route).

Ces textes ne sont vraisemblablement que des brouillons (c'est visible à différents niveaux : absence de ponctuation, répétitions, etc.), des notes rassemblées en vue de la rédaction d'articles pour *Le Petit Villarin*. Manuscrits, ils sont très difficiles à lire…

Voici cependant celui concernant Montrond que nous devons à la patience et à la ténacité de Ginette Paret. Il vient compléter un travail entrepris en 1977 et qui lui tenait tant à cœur *(lire ci-contre)*.

Les noms de lieux de ce vaste domaine frappent par l'abondance des termes de végétation, surtout forestiers, et ceux qui désignent des aspects du relief. Ce qui correspond bien au paysage.

Tout le secteur est un domaine boisé et le fut davantage encore jadis car la région a été sans doute défrichée en partie tardivement, c'est-à-dire vers les XII[e] et XIII[e] siècles. En effet, les alpagistes de Montrond étaient presque tous originaires de Lachenal et Martinan, soit des premiers(1) villages. Lachal et Valmaure ne s'y étant guère intéressés puisqu'ils exploitaient les combes qu'ils gardent. Or Lachenal est un village plus récent que les autres, comme l'indique son nom (la canalisation) et son peuplement formé, pour la plus grande part, au XVIII[e] siècle encore, par des Favre (1647 à 1789) descendant du forgeron (Favre = Faber : le forgeron) qui vient s'installer près de la nouvelle canalisation, originaire peut-être du Martinan voisin. Lors de la croissance de la population aux XII[e] et XIII[e] siècles, les « montagnes » au-dessus des deux villages, malgré (?) le défrichement, comme l'indique le nom des Esserts étaient insuffisantes, si bien que les Cornières(2) allèrent conquérir le massif de Montrond : ils y installèrent deux villages de chalets qui furent très importants aux XVIII[e] et XIX[e] siècles (vers 1860, 22 alpagistes dont 14 de Lachenal, 5 de Martinan, 3 de Valmaure). En tout cas, les zones les moins pentues furent déboisées, transformées en champs à l'aval, en prés de fauche à l'amont, les pâturages étant rejetés vers la Planard de Sambuis, encore que jusqu'au milieu de ce siècle, on allait récolter du foin au delà de [illisible] du Golachon, sur les premiers plans.

La toponymie enregistre les faits. Beaucoup de bois affectés de déterminants pour les différencier : celui de Roux est probablement celui des rochers. Bois Lambert peut avoir deux origines : ou bien c'est le bois d'une famille Lambert, mais cela paraît peut probable, la famille de ce nom n'ayant pas fréquenté ces parages, ou bien c'est une déformation à partir de la base pré-latine Bar, la barrière, la paroi rocheuse sur laquelle se situe ce bois. L'Inquinson est mystérieux, mais il est possible d'y reconnaître la base gauloise Cial (en Quicia, en Cuciaz signifiant la forêt). Et même Montrond, comme nous l'avions déjà suggéré ailleurs, a bien des chances de vouloir dire le pays noir (de sapins), un Morion (en patois) se traduit bien mieux par Mourion que par Mont rond, d'autant plus que la forme ronde de la tête de Montrond n'est pas évidente. Quant à Sambuis, que certains auteurs attribuent à un homme nommé Sambuis, sans aucune preuve, il signifie tout simplement sommet des bois (Som boué devenu Sambuis) puisque la montagne se redresse au dessus des bois.

La topographie se signale par le grand nombre de plans, combes, replats, creusats, mollards. A noter le terme Chapotelle, au sommet du Mollard de l'Ours, qui vient de caput = la tête en latin. La végétation naturelle est représentée par Sapey et Vernettes, c'est-à-dire les arcosses qui servent de transition entre forêt et pâturages. Le Golachon est le petit goulet […] par où passe un sentier [qui monte] vers la Planard. La Planard c'est, comme le nom l'indique, une vaste étendue aplanie. Le féminin exprime bien cela ; ainsi une montagne est plus étendue qu'un mont. Dans Plan de la Lui, on retrouve une base pré-latine Loek = rocher, pierre très fréquente dans les Alpes. C'est le plan au pied d'une roche. Relater aussi le toponyme la Pierre de l'Acha qui peut venir soit de Chal = passage, soit de Asch = pâturage, ce qui est probablement le cas.

Ces racines très anciennes ne contredisent nullement la mise en valeur tardive de la montagne. En effet, le pays a dû être parcouru souvent par bergers et chasseurs, les grandes charrières qui emmenaient les troupeaux vers La Planard à travers la forêt sont certainement très anciennes, bien avant le défrichement du plateau aval. De plus, il ne faut pas oublier que les langues prélatines ont été parlées probablement jusqu'au IX[e] siècle, en même temps qu'on devait aussi parler le patois populaire d'où est venu le patois. C'est le même phénomène qui s'est poursuivi jusqu'à notre époque où les gens étaient et sont encore souvent bilingues, utilisant patois et français.

A noter la Prairie de l'Ours, normale dans une zone très boisée comme la combe des Roches, aussi il est dommage que les documents écrits ne signalent pas ces toponymes. Il était donc urgent de les recenser pour les transmettre à nos descendants et rappeler que ces plantigrades hantaient nos montagnes aux siècles passés.

D'autres éponymes, comme ailleurs, sont attachés à certains lieux, ainsi le (ou la) Cailloate qui rappelle que la famille Sailler-Caillot était alpagiste à Montrond. Peut-être la Perlonne rappelle-t-elle la famille Long également présente jadis.

Cela rappelle deux noms de lieux de la combe des Roches que je n'avais [pas] compris naguère : Guiza Blan et les Icorthés. Le premier veint de Icia-Belan = le bois de la montagne, le second de Cor-cieu [?] le petit bois, tous deux nés de racines gauloises.

Naturellement bien des noms me restent incompréhensibles comme ailleurs. Peut-être qu'un jour ils s'éclairciront.

Pierre Bozon

(1) Premiers villages en arrivant à Saint-Colomban par le bas de la vallée des Villards.
(2) Cornière : nom patois des habitants des hameaux de Lachenal et du Martinan.

• Bibliographie

Dans cet article, en note, Pierre Bozon recommandait, pour ceux qui seraient intéressés par ces problèmes, deux livres selon lui « indispensables bien qu'encore insuffisants ». Le premier de A. Dauziat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France* (1978), et le second que nous n'avons pas pu déchiffrer.

A propos de bibliographie, M. Patrick Quézel-Crasaz nous demande de diffuser une nouvelle fois qu'il est à la recherche du livre de Pierre Bozon intitulé *Le Pays des Villards en Maurienne*, paru en 1970 aux Editions des cahiers de l'Alpe. Voici son adresse : 5 rue Lefranc de Pompignan, 31400 Toulouse. Téléphone : 05 61 14 12 15. Adresse e-mail : patrick.quezel@wanadoo.fr

•Montrond

Il y a avait deux villages en Montrond, situés à 1 530 et 1 560 m d'altitude. En 1730 on dénombrait 14 feux originaires de Lachenal (Favre(3), Favre-Bonté, Long (2) et Martin-Fardon), Martinan (Martin-Cocher, Martin-Rosset), Roches (Gontier), et Valmaure (Bozon, Bozon-Meunier, Martin-Frère, Rostaing). En 1860, on en comptait 22 originaires de Lachenal (Favre(2), Favre-Bonté (2), Favre-Croix, Favre-Jaime(3), Long, Martin-Cordier, Martin-Fardon (2), Quézel, Sallier), Martinan (Martin-Cocher(4), Martin-Cordier), et Valmaure (Bozon-Meunier, Martin-Fardon, Sallier-Caillot).

■ *Au centre : Montrond. Au fond, derrière, la cime de Sambuis. A droite la combe du Tépey. A gauche, la vallée du Glandon.*

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

« Nommer les êtres et les choses… »

Voilà comment dans le numéro 20 du *Petit Villarin* (juillet 1977), Pierre Bozon expliquait l'urgence qu'il y avait à recueillir les noms de lieux villarins. Un mot d'ordre qui reste encore aujourd'hui, 25 ans plus tard, bigrement d'actualité.

L'association des amis de Saint-Colomban et de la vallée des Villards a, parmi ses attributions, le devoir de maintenir l'âme villarinche et, en particulier, de conserver, de faire fructifier et de transmettre le patrimoine lentement élaboré au cours des siècles par nos ancêtres. Il en est ainsi des noms de lieux, appelés en termes plus savants, toponymes, qui expriment le visage de notre pays bien aimé et sont toujours pleins de signification même si le sens originel nous est aujourd'hui parfois incompréhensible. Ces noms, d'usage courant pour les cultivateurs et les bergers, risquent de tomber dans l'oubli avec la disparition, provisoire il faut l'espérer, des usagers. Il est donc plus qu'urgent de les recenser.

En effet, les cartes les plus détaillées n'en présentent qu'un petit nombre. Même le plan cadastral est loin d'être satisfaisant, et ceci pour plusieurs raisons. D'abord il ne retient qu'un nombre assez réduit de toponymes concernant les mas, c'est-à-dire les grands ensembles de parcelles. Et même pour les immenses étendues communales, il n'y a que quelques rares noms. De plus, il arrive que les noms inscrits sur le cadastre soient en désaccord total avec les toponymes réels. Enfin, il faut tenir compte aussi de la traduction très approximative des termes patois, ce qui est quelquefois l'origine de curieux quiproquos.

Recenser tous les noms de lieux villarins n'a d'ailleurs qu'une valeur sentimentale, mais cette opération présente aussi un intérêt pratique : elle permettrait de réaliser des croquis simples portant tous les noms de lieux, qui seraient diffusés à l'intention des promeneurs et des excursionnistes. Ceux-ci n'auraient plus l'impression de marcher dans un monde anonyme, mais d'entrer en connaissance intime avec un paysage d'autant plus familier que des moindres replis seraient identifiés. Car nommer les êtres et les choses, c'est vraiment en prendre possession et entrer en communion avec eux.

C'est pourquoi il faut que, dès cet été, dans chaque village, pour la vallée et pour toutes les combes, des volontaires entreprennent ce travail de rassemblement de noms de lieux, dont certains commencent à tomber en désuétude, n'étant plus connus que de quelques personnes âgées. La confection des croquis sera aussitôt entreprise. Plus tard, on essayera aussi d'expliquer autant que faire se peut le sens de ces noms de lieux.

C'est en tout cas, pensons-nous, une œuvre non seulement utile mais indispensable pour mieux connaître, apprécier et aimer notre incomparable pays des Villards.

Pierre Bozon

Noms de lieux décrits dans *Le Petit Villarin* (le numéro du *Petit Villarin* suit, entre parenthèses, l'intitulé des lieux étudiés) :

• Les Roches (22) • Le combe des Roches et ses abords (23) • Du pont de Lachal au pont des Echets (28) • La combe d'Olle et ses abords (30) • La combe de Bellard (36) • Des Roches au delà de Valmaure (38) • La combe du Tépey (40) • Du pont de Lachal au pont de Nantchenu (43) • La combe du Merlet (55) • L'adret de Saint-Alban (55) • Le Premier-Villard (58).

Le cerf, en pleine expansion s'est bien adapté au milieu montagnard villarin

Durant tout le Moyen Age, la chasse du cerf était le privilège de la noblesse qui aimait le poursuivre à courre dans les grands massifs forestiers. Pour beaucoup, le cerf représente le gibier le plus prestigieux car, comme le dit l'adage : *« Au chevreuil l'élégance, au sanglier la force, au chamois l'agilité, au cerf la majesté »*.

Après la Révolution, et surtout au XIXe siècle, le cerf a subi une pression de chasse telle qu'il a été éradiqué de régions entières, disparaissant de la moitié sud de la France. La mise en œuvre du plan de chasse, obligatoire dès 1963, l'accroissement des surfaces boisées, le recul de l'agriculture, la réintroduction dans certains départements d'animaux provenant des réserves du Chambord et du Bas-Rhin, ont sauvé l'espèce et permis un redressement spectaculaire des effectifs.

Depuis 1994, la chasse au cerf est autorisée sur la commune de Saint-Colomban avec un plan de chasse quantitatif qui fixe le nombre d'animaux à prélever en fonction de la densité du cheptel, de manière à concilier les plaisirs de la chasse tout en maintenant une population stable voire en expansion. Le mode de chasse est différent de celui du chamois ou du chevreuil. Alors que le chamois et le chevreuil sont chassés par équipes de 4 chasseurs suivant un tour de rotation bien défini, le cerf est chassé par équipe d'environ 15 chasseurs associés par affinité, chaque équipe possèdant un bracelet tout au long de la saison de chasse.

Au début du plan de chasse (en 1994) seulement 1 cerf mâle avait été attribué. En 2001, 9 cerfs (7 sur la commune et 2 sur le lot ONF de Miolan) dont 4 mâles, 3 biches et 2 faons ont été attribués au plan de tir. Globalement, depuis l'autorisation de chasser le cerf, 35 ont été attribués au plan de chasse et 30 ont été tués.

En France, des comptages effectués récemment par l'Office national de la chasse permettent d'établir que le cheptel national compte environ 60 à 65 000 têtes, réparties sur 80 départements, 18 à 22 000 animaux (dont 400 en Savoie lors de la saison 2000) étant prélevés chaque année. Mais attention, cette embellie ne doit pas masquer le fait que ce cervidé est beaucoup plus présent encore dans les autres pays d'Europe, et que les effectifs sont loin d'atteindre la capacité d'accueil du milieu, car depuis quelques années, une politique de réduction des populations est entreprise suite au mécontentement des sylviculteurs qui se plaignent des dégâts occasionnés aux jeunes plantations. Les intérêts agricoles et forestiers représentent des voix dans les commissions d'attribution du plan de chasse, ce qui explique certains prélèvements parfois excessifs. A titre de comparaison, on ne chasse pas le bouquetin en France malgré des effectifs plus importants que le cerf pour la seule raison que les bouquetins n'occasionnent aucun dégâts importants.

Le cerf Elaphe (*) est le plus grand des gibiers peuplant nos forêts. Sa taille au garrot varie de 100 à 150 cm pour une longueur totale du corps de 160 à 250 cm et un poids oscillant entre 80 à 100 kg chez la biche et 150 à 180 kg chez le cerf. Son pelage fauve clair à brun rougeâtre l'été, s'assombrit et devient gris l'hiver. Seul le mâle porte des bois, productions osseuses qui tombent et sont renouvelées chaque années. En cela, ces bois diffèrent fondamentalement des cornes du chamois lesquelles, quel que soit le sexe de l'animal, sont portées en permanence et croissent régulièrement tout au long de son existence.

La qualité d'un trophée dépend de facteurs extérieurs tel que la richesse du milieu en nourriture, la nature du terrain, l'inquiétude ou le stress occasionnés par un dérangement incessant qui peuvent nuire au développement du trophée.

A Saint-Colomban, l'été, on le rencontre fréquemment en Bellard, au Truc, à la Planard de Valmaure, dans les combes du Tépey et des Roches, et surtout dans la forêt du Nant. L'hiver, compte tenu du faible enneigement depuis 3 ans, quelques animaux commencent à rester. En effet, lorsque j'ai tué un daguet (22 décembre dernier), il y avait un troupeau de 11 animaux ensemble dont 3 biches, 2 faons, une bichette, et 4 cerfs dont un au trophée digne des cerfs que l'on peut voir sur les revues spécialisées. Cela est très encourageant pour l'avenir. A la vue des cerfs tués sur la commune depuis 1994 (*lire ci-contre*) et notamment de celui (le plus beau tué depuis 1994, du point de vue trophée et poids) de Patrice Rostaing-Troux tué durant la campagne de chasse 1999-2000, on peut en conclure que les cerfs se sont très bien adaptés au milieu montagnard.

Le rut se déroule du 15 septembre au 15 octobre (date pendant laquelle la chasse est interdite). Il débute par le brame, qui correspond à un cri de défi et d'intimidation lancé par les mâles dominants. Par ce mugissement rauque et surtout impressionnant, ils entendent marquer leur suprématie et leur autorité. Ce sont les plus vieux cerfs qui brament les premiers. Polygames, ils rassemblent, dans un certain périmètre, une harde composée de quelques biches dont ils interdisent l'approche à tout rival. Les jeunes cerfs sont relégués au rang de simples témoins !

Il arrive qu'un mâle dominant soit provoqué par un nouvel arrivant de force égale, attiré par les brames du premier auxquels il a répondu. Après quelques affrontements « verbaux », souvent le combat s'engage, très violent. La forêt résonne alors des claquements secs des ramures qui s'entrechoquent. Le plus souvent, l'un des adversaires se sentant vaincu cède du terrain et se retire, poursuivi par son rival hors des limites de la place de brame.

Grâce à la généralisation du plan de chasse appliqué à la plupart des grands animaux, les populations de grand gibier (chamois et chevreuils) sont en pleine expansion, au grand bonheur des chasseurs. L'avenir du cerf paraît donc très prospère à condition que le plan de chasse soit respecté, car nous avons en mains des atouts privilégiés : un biotope excellent, une souche sauvage et abondante.

Norbert Combet

(*) faon, de 1 jour à 6 mois ; hère, de 6 mois à 1 an ; pour les mâles : daguet, de 1 an à 2 ans et cerf, à partir de 2 ans et plus ; pour les femelles : bichette, de 1 an à 2 ans et biche, à partir de 2 ans et plus.

Bilan de la saison 2000/2001

47 chamois (sur 47 attribués), 20 chevreuils (21), 9 cerfs (9), et 22 sangliers soit au total 98 animaux ont été prélevés lors de la saison de chasse 2001-2002 sur la commune de Saint-Colomban dont la société de chasse compte 98 chasseurs. Pour les chamois, l'équipe de Francis Vanini arrive en tête avec 5 chamois tués. On trouve ensuite, avec 4 chamois, les équipes de Patrice Rostaing-Troux, Henri Girard, et Norbert Combet. A noter que 4 très beaux trophées ont été tués par Maurice Girard (au Plan de Suet), Claude Darves-Blanc (dans la combe du Tépey), Norbert Combet (dans la réserve), et Hervé Bellot-Champignon (au Sapey).

Concernant les chevreuils, 5 équipes : Jack Bellot-Mauroz, Norbert Combet, Jean-Paul Murdinet, Patrice Rostaing-Troux, et Francis Vanini ont tué chacune 2 animaux. Par ailleurs, on peut noter que sur les 22 sangliers tués, Patrice Rostaing-Troux a réussi à en tuer 8. Arrivent ensuite Norbert Combet et Maurice Girard avec 2 chacun. Enfin pour terminer, 3 chasseurs sur 98 : Claude Darves-Blanc, Patrice Rostaing-Troux et Norbert Combet ont réalisé le «grand chelem», à savoir tuer les 4 gros gibiers (chamois, chevreuil, sanglier, et cerf) ouverts à la chasse sur la commune de Saint-Colomban.

Pour le petit gibier, l'équipe composée de Christel Martin-Cocher, François Bitz et Alain Rostaing a réalisé la meilleure performance en prélevant 6 coqs de bruyère (sur les 10 attribués par le plan de chasse) ainsi que 4 lièvres variables (blanchon).

Lors de la réunion du bureau de l'Acca qui s'est déroulée le 1er février dernier, et qui avait principalement à l'ordre du jour la demande d'attribution de bracelet à la Fédération de chasse de Savoie pour la saison de chasse 2002-2003, 7 chamois (5 sur le massif de Belledonne, 1 sur le Châtelard et 1 dans la réserve), 6 chevreuils (3 sur Belledonne, 3 sur le Châtelard), et 1 cerf (sur la commune) ont été demandés en plus par rapport au plan de chasse 2001-2002. Cette demande d'augmentation significative du plan de chasse est logique au vu de l'abondance des grands gibiers. L'application obligatoire du plan de chasse depuis environ 10 ans sur tout le territoire national a favorisé un redressement spectaculaire de leur population.

N. C.

Palmarès

- 1994-1995 : Alain Emieux (Charavoirin).
- 1995-1996 : Gaston Emieux (Charavoirin) ;
- 1996-1997 : Jean-Yves Ibiza (le Truc) ;
- 1997-1998 : Thierry Bozon (combe de Bellard) ;
- 1998-1999 : Alain Bouchet-Flochet (la Frasse) et Paul Girard (le Truc) ;
- 1999-2000 : Cédric Emieux (bois de Lachal), Marc Bellot-Champignon (pont de l'Echet), Hervé Dompnier (combe de Montrond), et Claude Aimé (Charavoirin) ;
- 2000-2001 : Patrice Rostaing-Troux (combe du Tépey) et Philippe Martin-Cocher (combe de Bellard) ;
- 2001-2002 : Pierre-Yves Bonnivard (le Truc), Claude Darves-Blanc (Charavoirin), et Norbert Combet (le Sapey).

Le jour où le coq du clocher s'est envolé…

Un jour, trois chasseurs se réunirent pour une chasse un peu particulière. Il y avait là Baptiste (Emieux) et Cici (Martin-Fardon), dont le gibier de prédilection était le chamois, et Jacques Tardy dit Jacques de Laurent, la terreur des taupes de La Pierre qui n'avaient jamais encore connu un «prédateur» leur livrer la chasse à coups de fusil.

Sitôt rassemblés, les voilà partis se poster, tranquilles comme Baptiste, sous le clocher situé dans le cimetière de Saint-Colomban. Là, levant les yeux au ciel, ils contemplèrent quelques instants leur prochaine victime : le coq du clocher ! Drôle d'idée, direz vous ! Pas autant qu'on pourrait le croire cependant, quand on sait, qu'en ce temps là (1963), le clocher était en ruine et sa charpente menaçait de s'effondrer sur les tombes. Il fallait donc faire quelque chose ! Et comme à cette époque les moyens de rénovation n'étaient pas ceux d'aujourd'hui, après de longues réflexions, il fut décidé d'embraser le clocher pour qu'il s'affaisse. Oui mais, et le coq ? On ne pouvait décemment pas le perdre dans le fracas des pierres et des bois calcinés. C'est ainsi que le regard fixé sur leur « proie », nos trois compères imaginèrent d'intercepter le coq dans sa chute. Sitôt dit, sitôt fait, et bientôt les flammes vinrent lécher les ergots du volatil qui, surpris par ce traitement de choc et vexé de l'affront, tenta une manœuvre aussi audacieuse que désespérée. Et c'est alors que nos trois lascars, médusés, ébahis et interloqués, se crurent un instant témoin d'un miracle en voyant, du haut de son piédestal l'oiseau de fer déployer ses ailes et prendre son envol. Certes, il n'alla pas bien loin car, les soudures fondant sous l'effet de la chaleur, bientôt il se disloqua dans un sinistre bruit métallique qui laissa nos trois compères fort marris. De leur sauvetage, ne restaient que quelques bouts de métal jaunis...

Se repliant alors vers le comptoir du bar de l'*Hôtel de la poste* pour «noyer» l'amertume de cette chasse un peu particulière, Baptiste, Cici et Jacques ne se souvinrent plus que de l'aspect insolite de cet exploit : ils avaient fait voler le coq du clocher ! Pour leur bonne intention, il leur sera beaucoup pardonné.

Gilbert Pautasso

■ *L'ancien clocher et son coq.*

➨ **Eau**. Alors que la demande de dérogation pour pouvoir continuer, à Saint-Colomban, à payer l'eau au forfait, n'a pas encore reçue de réponse préfectorale, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Yves Cochet, a confirmé que, en accord avec le projet de loi sur l'eau prévu pour juin 2002, seule les communes naturellement riches en eau et de moins de 1 000 habitants pouvait y prétendre. Pour les autres communes, l'autorisation ne peut Ítre accordée que si le volume d'eau produit pour les usages domestiques pendant 30 jours consécutifs est au moins égal au triple de la moyenne mensuelle de l'année de référence. Depuis 1992, en France, les communes abandonnent peu à peu la tarification au forfait, le délai pour se mettre en conformité avec la loi si aucune dérogation n'est possible, étant de 3 ans. Nous concernant, la décision appartient donc au préfet de Savoie, qui doit auparavant demandé l'avis du Comité départemental de la consommation. Pour les communes touristiques de montagne, il sera permis de proposer un abonnement incluant les coûts d'investissements réalisés pour gérer les pics de consommation d'eau.

Par ailleurs, une étude de l'Institut français de l'environnement, et du ministère de l'environnement a révélé que près d'un cinquième de l'eau distribuée en France partait en fuites, à cause de la vétusté d'un réseau renouvelé au rythme de 1% par an qui nécessitera un siècle pour renouveler l'ensemble du réseau ! Précisons aux Villards, dans les années 90, la quasi totalité des hameaux ont vu leur réseau d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées renouvelés. D'après des données de 1998, ce sont 5,6 milliards de mètres-cubes qui sont distribués en France, dont 28 % ne sont jamais facturés (eau du domaine public, fontaines, lutte contre les incendies, et... fuites !). Si, au niveau national, un foyer français consomme pour sa résidence principale 172 m3 d'eau par an, par contre, aux Villards, ces données doivent Ítre moindres, surtout si, comme c'est arrivé cet hiver dans différents hameaux de nos deux communes, le gel à -10° pendant 1 mois et l'absence de neige aidant, les canalisations ou les robinets d'arrÍt gelés ont privés certaines familles de cette eau qui préoccupe tant les Villarins ces derniers temps, et que l'on vend aux autres communes de moyenne Maurienne !

➨ **Beaufort.** La cave coopérative de La Chambre a obtenu la médaille d'argent dans la catégorie Beaufort au concours agricole du dernier salon de l'agriculture début mars. La Maurienne fut grandement à l'honneur puisque la médaille d'Or a été obtenue par la coopérative de haute Maurienne (Lanslevillard, Lanslebourg), l'une des 4 coopératives mauriennaises avec celles des Arves et celle de Vanoise (à Aussois). La coopérative de La Chambre, où travaille le Villarin Eric Martin-Fardon, fils de René et Nicole, et petit-fils d'Elise Martin-Fardon (Lachenal), emploie 10 salariés, collecte plus de 2 millions de litres de lait annuels auprès de 24 producteurs, et fabrique chaque année 212 tonnes de Beaufort, soit environ 5 000 meules. Précisons pour finir qu'elle a déjà obtenue la médaille d'Or au cours de ces dernières années, et que, paradoxalement, cela fait longtemps que le meilleur Beaufort n'est plus fabriqué par la coopérative de Beaufort-sur-Doron...

➨ Pêche. C'est le samedi 9 mars qu'a eu lieu l'ouverture 2002. Cette saison, les cartes et forfaits, disponibles à l'achat comme habituellement à la Maison du tourisme, coûtent :

* carte annuelle : 61 € (400,13 F).
• carte hebdomadaire (avec un permis d'une autre association de pÍche) : 13 € (85,27 F).
* carte journalière (avec un permis d'une autre association de pÍche) : 5 € (32,80 F).
• carte journalière (sans permis d'une autre association de pÍche) : 8 € (52,48 F). Cette carte est limitée aux lacs et plans d'eau, à l'exception des ruisseaux.
*carte annuelle départementale jeunes (moins de 16 ans) : 25,5 € (167,27 F).
• carte départementale vacances (15 jours consécutifs du 1er juin au 30 septembre) : 29 € (190,23 F). Ces deux dernières cartes sont valables dans toute la Savoie. Le nombre de prises maximum quotidiennement autorisé reste limité à 6, la maille étant fixé à 23 centimètres. Les réserves de pÍche dans la vallée restent le Glandon depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de la Combe des Croix et en aval de la retenue au niveau de Cuines. Enfin, l'ouverture pour les lacs de montagne aura lieu le samedi 9 juin.

➨ **Aba.** L'association Aba (qui comptait 19 membres au 22 décembre dernier) a mener à bien tous ses projets en 2001, gr,ce aux efforts de chacun (membres et non membres notamment pour les Six jours, la belote, etc.) et malgré quelques difficultés (problèmes d'organisations par exemple) qui permettront de tirer des leçons pour entreprendre une saison 2002 plus sereine. Par exemple, il y a toujours eu du monde pour aider en début de soirée des activités ce qui est très bien mais toujours les mÍmes à la fin et pour nettoyer la salle ! En quelques mots, nous sommes toujours rentrés dans nos frais. Fin 2001, il restait environ 10 000 francs. Principaux achats : une sono (2 enceintes, un ampli, une table de mixage, etc.) pour 7 600 francs, un appareil à hot-dog (900 francs), des patins à glace, crosses de hockey, etc., en prévision de la création du terrain multisports faisant office de patinoire (10 000 francs). En 2002, nous prévoyons d'acheter une tente pour l'organisation de buvettes (15 août, Tour de France - celle de 2001 fut une réussite). Cet été sont prévues des soirées dansantes, des animations inter-hameaux ou inter-associations locales. Pour le 15 août, il n'est pas prévu de refaire les mini-motos étant donné que la course La Vaujany aurait son arrivée au bas des pistes de La Pierre le mÍme jour. Mais on pourrait faire cette animation un autre jour dans l'été. Les stands seront reconduits mais au Chef-Lieu, ainsi que les concours de boules (Six jours, triplette en nocturne) et le concours de belote.

➨ **Fleurissement.** La vallée des Villards a été à l'honneur en décembre 2001 lors de la promulgation du palmarès du Concours des villes, villages et maisons fleuris 2001 pour le département de la Savoie. Il faut rappeler que contrairement au concours de l'association Les Villards vallée fleurie dans notre vallée où le jury passe systématiquement dans tous nos hameaux, au niveau départemental il faut délibérément et expressément faire acte de candidature. En 2001, c'est ce qu'ont fait 173 communes. Au palmarès, 42 communes et 159 particuliers ont été primés. Parmi les 11 catégories en lice, dans la catégorie Balcons et terrasses visibles de la voie publique, dans le concours montagne, et concernant l'habitat traditionnel, Renée Favre-Bonté (Martinan), a reçu une belle sixième place, encourageant par la mÍme un effort de fleurissement de chaque année, également récompensé par de nombreuses félicitations au niveau du concours local. Egalement à l'honneur, dans le concours Communes de montagne et la catégorie de 1 à 299 habitants, Saint-Colomban fut médaille d'Or devant Saint Alban ! Ces dernières années, nos deux communes, notamment au début des années 90, ont reçu plusieurs fois des prix départementaux, récompensant la volonté délibérée de nos élus en matière de fleurissement, avec notamment le traditionnel marché aux fleurs de printemps et la création de l'association Les Villards vallée fleurie. Rappelons également que cette association, composée de bénévoles et gérée avec passion par son président Maurice Bouchet-Flochet, peut s'appuyer au niveau communal sur un employé dédié au fleurissement, Patrick Rostaing-Troux (Martinan). La Maurienne est décidément à l'honneur en 2001 en matière de fleurissement, puisque sur les 42 communes savoyardes récompensées, 16 sont Mauriennaises, les communes de la vallée de l'Arc raflant mÍme tous les prix, dans le concours Montagne pour les catégories d'habitants de 1 à 299, de 300 à 499 et de 1000 à 1499 ! Une idée pour l'an prochain : que notre camping pose sa candidature, le concours Montagne en la matière n'ayant pas été pourvu. Pour finir, précisons que la cérémonie de remise des prix du concours aura lieu (a eu lieu) à Chambéry le 13 avril 2002.

➨ **Amis des Villards.** La journée de nettoyage aura lieu le 20 avril. Rendez-vous est donné aux bénévoles à 8 heures devant les mairies. A midi, un repas sera offert aux participants par la communauté de communes. Une liste de 5 points à nettoyer a été dressée. Le problème des poubelles sous le cimetière de Saint Colomban devra Ítre résolu car des pots de fleurs ont encore été jetés dans le fossé. Il faudrait la présence un garde-champÍtre mais, selon l'Association, personne ne voudrait le poste parmi les employés terriotoriaux.

➨ **ARTT.** Depuis le mois de novembre un conflit oppose les employés territoriaux (filière technique) de la communauté de communes et les élus concernant líapplication de líaménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT). Aujourdíhui, les employés (dont deux ont été embauchés à líautomne) travaillent selon les nouvelles dispositions (35 heures réparties sur 6 jours ouvrables, astreinte) sans les avoir acceptées. Ceux-ci, qui ont droit à 5 jours pour «pénibilité du travailî, contestent la définition qui en est donnée par leurs employeurs.

➨ **Immobilier.** Suite aux informations publiées dans Le Petit Villarin de décembre 2001 (numéro 118), M. Corgnet nous demande de préciser qu'il n'est pas question pour lui de reprendre le b,timent inachevé de La Perrière (bâtiment G et non B comme indiqué par erreur dans cet article) pour le terminer et l'exploiter. MÍme démenti pour la commune de Saint-Colomban. Dont acte. Concernant ce dossier une réunion a rassemblée le 22 mars dernier, à Saint-Colomban, autour des représentants de la commune de Saint-Colomban, MM. Maulin, Debruères, Taravel (Satvac), Hubert (France Location), et Christeau (architecte qui possède un permis de construire pour 477 lits à La Perrière). M. Corgnet, chargé par certains actionnaires de la SIV de trouver une solution à líimbroglio de La Perrière, invité, ne síest pas déplacé (ce qui fortement «déplu» aux responsables villarins). De ce fait, le site de La Perrière perd de son iontérÍt au détriment du site de La Pierre situé, de surcroÓt, au pied des pistes. A propos d'immobilier, le secteur de La Chambre a été classé en " Plan particulier d'intervention de l'établissement Atofina " après l'accident de l'Usine AZF de Toulouse. Concrètement ça signifie, et un arrÍté préfectoral adressé début mars à la mairie de Saint-Avre vient de le rappeler en refusant un projet de lotissement dans cette commune, qu'il est désormais interdit de construire dans un rayon de 2 km à partir d'Atofina. Les élus de Saint-Alban voit dans cette nouvelle réglementation, si elle devait perdurer, une raison supplémentaire pour offrir des terrains à la construction de maisons individuelles sur leur commune et mener à bien le projet de lotissement qui est dans les cartons de la municipalité depuis quelques saisons.

➨ **Ouillon.** M. Michel Bouvard, député de Savoie, dans une question écrite au gouvernement (3 septembre 2001) a attiré l'attention du ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences financières pour les collectivités locales des décisions de l'Etat d'autoriser des Unités touristiques nouvelles (UTN) assorties de la mise en place de comités de suivi (…) qui nécessite des expertises indépendantes dont le co˚t, en général très élevé, n'est pas prévu dans les financements initiaux. M. Bouvard souhaitait (…) connaÓtre les moyens financiers d'accompagnement que l'Etat pouvait mettre en place pour aider les collectivités. Dans sa réponse, Mme la secrétaire d'Etat au logement à notamment indiqué que " D'après les informations transmises par le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne, les mesures prises récemment pour le suivi de l'UTN assurant la liaison par l'Ouillon des domaines skiables de l'Arvan et des Villars (arrÍté UTN du 12 janvier 2001) vont au-delà de la mise en place d'un comité de suivi. Il s'agit d'un dossier exceptionnel où, pour assurer le suivi de l'opération, il a été demandé, en plus du suivi de l'exécution des travaux, de réaliser un bilan, à trois et cinq ans après la mise en exploitation de la liaison, de son impact socio-économique et de ses effets sur la faune et la flore présentes sur le site. Cette demande supplémentaire relève du « Protocole d'accord pour la valorisation paysagère du site inscrit des cols de la Croix-de-Fer et du Glandon », signé le 26 septembre 2000 par les représentants de l'Etat, du conseil général de la Savoie, du Sivav, des deux communes concernées (NDLR : Saint-Sorlin et Saint-Colomban-des-Villards), et ensuite visé dans l'autorisation UTN. Les parties signataires se sont engagées à mettre en œuvre ces dispositions ; il leur appartient donc de définir les moyens nécessaires, en particulier financiers, pour y répondre. Dans ce cas très précis et unique, des solutions peuvent Ítre recherchées localement puisqu'il s'agit d'engagements pris à ce niveau, et l'Etat n'a pas, a priori, à mobiliser des moyens de financement spécifiques pour des actions qui sont essentiellement de la compétence des collectivités territoriales ».

➨ **Incendies.** Les pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne ont dû intervenir fin mars, à Lachal, pour éteindre des feux qui avaient été mis imprudemment sur la roche de Montrond.

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 19 JANVIER 2002

Absent : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz).

1-Alpages

La commune de Saint-Alban a signé le 5 mai 1984 un bail avec Melle Rosette Darves-Blanc, et MM. Michel et Ulysse Darves-Blanc pour des terrains communaux à usage agricole. Ce bail prenait effet à compter du 1er janvier 1984, pour une durée de neuf années. Le 20 février 1993, le conseil municipal a accepté la demande de résiliation présentée par Melle Rosette Darves-Blanc et a reconduit le bail au bénéfice des deux autres preneurs. Le 3 mars 2000, le conseil de Saint-Alban a décidé « *d'annuler le bail en cours, et donc de ne pas mettre en recouvrement pour l'année 2000 le loyer afférent* ». Le 27 octobre 2000, le conseil a « *décidé de résilier le bail des alpages au 30 avril 2002* ». Par courrier du 31 octobre 2000, M. Michel Darves-Blanc dénonce le bail et demande un nouveau bail personnalisé. Compte tenu du manque de clarté juridique de cette question, et des difficultés persistantes de voisinage entre les deux preneurs, la commune désire reconduire le bail sous forme de baux personnalisés, conformément d'ailleurs à la demande de M. Michel Darves-Blanc. Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne a organisé, le 14 décembre 2001, une réunion destinée à proposer une répartition des alpages entre les deux preneurs. Le service juridique de la FDESA a été chargé de la mise en forme des conclusions de la réunion. Par courrier recommandé en date du 6 janvier 2002, M. Michel Darves-Blanc refuse toute dénonciation du bail et exige sa reconduction à l'identique pour une période de neuf ans. Le conseil de Saint-Alban refuse une reconduction pure et simple du bail dans les conditions actuelles et autorise le maire à porter l'affaire devant le tribunal des baux ruraux.

2-Lotissement

La commune de Saint-Alban est confrontée à un manque de terrains disponibles pour la construction de maisons individuelles. Depuis de nombreuses années différents projets ont été évoqués ou étudiées, mais aucune réalisation n'a été effectuée à ce jour et aucune demande ne peut actuellement être satisfaite. Deux sites avaient été pris en considération : le premier, au Mollard, situé dans le prolongement du Chef-Lieu, et le second, au Planchamp, près de la route départementale 927. Après étude du site du Planchamp, la municipalité précédente avait demandé une Déclaration d'utilité publique (DUP) pour ce projet. Après enquête publique, la demande de DUP avait été transmise le 23 février 2001 à la sous-préfecture avec avis favorable du commissaire-enquêteur. La municipalité actuelle a mis à l'étude le site du Mollard, de façon à disposer d'un projet alternatif avant de prendre une décision définitive. Après présentation du projet et débat, et considérant que la commune souhaite revitaliser le Chef-Lieu, en y créant des équipements publics (salle polyvalente, chaufferie collective au bois) et en mettant en place une offre foncière pour accueillir de nouveaux résidents (ceci permettrait notamment d'améliorer la rentabilité du commerce communal créé par la municipalité précédente), et considérant que la municipalité a mis à l'étude une route de désenclavement du hameau du Mollard (ce hameau étant actuellement inaccessible à tout véhicule (…), cette route nouvelle présenterait une très bonne opportunité pour la réalisation du lotissement, qu'elle dessert intégralement), le conseil demande au sous-préfet de ne pas accorder la DUP pour le lotissement du Planchamp, et, après avoir étudié l'avant projet établi par le cabinet Barbeyer et Dupuis, décide d'engager l'étude détaillée du projet sur le site du Mollard. Le conseil demande l'ouverture d'un dossier de DUP sur le périmètre englobant la route et le lotissement.

3-Communaux cultifs

En conformité avec l'article 1er de la loi 67-6 du 3 janvier 1967, le conseil décide le principe de la reprise d'un certain nombre de communaux cultifs à jouissance héréditaire. Les biens soumis à la reprise seront déterminés en fonction des nécessités engendrées par les aménagements pastoraux prévus dans la combe du Merlet (piste d'accès et régénération des alpages). Une délibération ultérieure précisera les parcelles concernées.

4-Assainissement

La commune de Saint-Alban désire élaborer un schéma directeur d'assainissement en cohérence avec les communes de Saint-Colomban, de Saint-Etienne-de-Cuines et de Sainte-Marie-de-Cuines. Pour ce faire, le conseil décide de mettre à l'étude l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, et de confier les travaux au bureau d'études Saunier Environnement pour un montant de 9 866,25 euros HT, et sollicite la meilleure subvention possible pour le montant cumulé des prestations suivantes : étude Saunier Environnement (7 713,75 euros HT), plan des réseaux (2 152,50 euros HT), et passage d'une caméra (pas compris dans l'offre, 2 897 euros HT), soit un total de 12 763,25 euros HT. Le conseil sollicite l'autorisation de commencer les études par anticipation à l'octroi de la subvention.

Par ailleurs, la commune de Saint-Alban a élaboré, avec l'assistance du conseil général de la Savoie (SATESE), un règlement d'assainissement en conformité avec la circulaire du ministre de l'intérieur du 19 mars 1986. Le conseil adopte ce règlement, à l'exception des articles 8, 10 et 15, qui seront approuvés au prochain conseil municipal.

5-Déneigement

La commune de Saint-Alban a recruté à compter du 1er janvier 2002 M. Sébastien Chaix sur un poste d'emploi-jeune. Dans ses attributions figure l'aide au déneigement pour les personnes âgées ou handicapées, entre la voirie communale (déneigée par les employés territoriaux) et le domicile. Le conseil décide que ce service donnera lieu à une participation financière fixée à 10 euros par quart d'heure de travail, tout quart d'heure commencé étant dû. Le premier quart d'heure sera pris en charge par le Centre communal d'action sociale.

6- ZPPAUP

La commune de Saint-Alban possède un patrimoine naturel et bâti intéressant, notamment en ce qui concerne l'urbanisme des hameaux et l'architecture des bâtiments. La municipalité souhaite préserver et mettre en valeur ce patrimoine qui est l'un des atouts de la commune pour son développement. Le conseil décide donc la mise à l'étude d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager (ZPPAUP) sur tout le territoire de la commune. Cette étude devra être coordonnée avec la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) engagée par délibération du 19 mai 2001. Cette étude est confiée au cabinet Perron (M. Dominique Perron, Saint-Jean-de-Maurienne) qui devra travailler en concertation avec M. Philippe Barbeyer, chargé de la révision du PLU, et avec Monsieur l'Architecte des bâtiments de France.

7-Replat

La piste du Replat, réalisée en 1986, a été construite sur des terrains privés dont les propriétaires avaient accepté une servitude de passage, et sur des terrains acquis par la commune par expropriation. Cette piste ne figure pas, actuellement, au cadastre de la commune. Le conseil, désireux de régulariser l'emprise foncière de cette piste, en a fait établir un plan topographique. Il demander maintenant une DUP sur l'emprise de la piste et sollicite les services des Domaines pour une estimation sommaire et globale concernant l'emprise à acquérir.

● SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2002

Absents : Emile Quézel-Yoyon et Nicolas Revol (procurations à Georges Quézel-Ambrunaz et Michel Donda).

1-Chemin du Mollaret

Le chemin du Mollaret, au Premier-Villard, dessert actuellement deux habitations et des terrains situés en zone UC, ainsi que des constructions anciennes, en ruine, susceptibles néanmoins de rénovation. Ce chemin présente un gabarit insuffisant pour permettre l'accès de véhicules de secours incendie ; il n'est pas enrobé, ce qui rend problématique le déneigement ; enfin, le mur de soutènement aval est en très mauvais état, ce qui entraîne un risque d'éboulement sur la départementale 927 €, située en contrebas de ce chemin. Le conseil souhaite aménager ce chemin pour le rendre conforme aux exigences de sécurité, approuve à l'unanimité le projet établi par la DDE (Aiguebelle) pour un montant de 73 150 euros HT, et sollicite la subvention la plus élevée possible.

2-Terrain

Le conseil est informé de l'offre de vente de la parcelle sise section G, numéro 1594, lieu-dit La Doata, d'une contenance de 2 718 m_, au prix de 210 000 francs soit 32 014 euros. Considérant la qualité de ce terrain et son excellente situation à l'intérieur du hameau de Chef-Lieu, et compte tenu de l'estimation du service des Domaines (200 000 francs soit 30 490 euros), le conseil décide d'acquérir de M. Jean-Jacques Derrier cette parcelle pour 32 014 euros.

3-Chaufferie au bois

La commune de Saint-Alban envisage de réaliser une chaufferie au bois pour alimenter les bâtiments communaux et, éventuellement, des résidences particulières. Cette réalisation s'inscrirait dans la recherche de mise en œuvre d'énergies renouvelables. Plus économique que le chauffage actuel (tout électrique), elle pourrait permettre en outre de contribuer à l'entretien paysager de la vallée en utilisant le bois produit localement. L'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables a effectué une analyse d'opportunité qui montre la viabilité du projet. Il est maintenant nécessaire de choisir un bureau d'étude pour établir le projet définitif. Le conseil confie cette étude au bureau d'étude Setic (Montmélian) pour un montant d'honoraires de 2 100 euros HT et sollicite la subvention la plus élevée possible pour cette étude.

4-Ecole du Premier-Villard

La fondation le Prado, locataire de l'ancienne école du Premier-Villard (bail se terminant le 31 décembre 2003), ne souhaite plus la disposition des locaux. Le conseil décide d'engager la procédure de résiliation du bail et mandate Me Canta pour effectuer cette résiliation.

5-DGE

La commune de Saint-Alban sollicite une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement (DGE) pour les deux projets suivants qui s'inscrivent dans la rubrique Aménagements de sécurité et places :

* modification d'un chemin communal au hameau du Bessay. La partie du hameau située en contrebas de la voie communale reliant les deux communes est desservie par un chemin présentant une pente de plus de 20% et débouchant perpendiculairement à la route principale. La sortie est donc particulièrement dangereuse, et, de surcroît, le chemin est impraticable en cas d'enneigement (cette année, pratiquement pendant un mois). Une DUP a permis à la commune d'acquérir le terrain nécessaire à l'établissement d'un nouveau tracé dont l'étude a été faite par la DDE (Aiguebelle) pour un montant de 51 963,77 euros HT.
* pose de glissières de sécurité. Un certain nombre de voies communales comportent, à l'aval, des murs de soutènement dont la hauteur peut atteindre plusieurs mètres. Le danger présenté par ces murs a été illustré le 3 février 2002 par la chute d'une voiture, entraînant un blessé léger et d'importants dégâts matériels. Il est nécessaire de placer des glissières bois sur une longueur de 62 mètres, pour un coût de 5 796 euros HT

6-Habilitation dans le domaine funéraire

Par l'intermédiaire du Sivom du canton de La Chambre, la commune de Saint-Alban bénéficie des prestations offertes par l'Espace funéraire intercommu-

Lire la suite page 13

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

GERLAND Routes
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre
Tél. 04 79 56 24 68

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

Comptes rendus des conseils (Saint-Alban)

Suite de la page 12

nal de Saint-Etienne-de-Cuines dont la gestion est déléguée à la SARL Alizés pompes funèbres (M. Philippe Cartier-Lange) par convention (approuvée par le Sivom le 11 février 2002). La commune de Saint-Alban est habilitée depuis le 19 mars 1996 pour la fourniture de fossoyeur et des prestations nécessaires aux inhumations et exhumations, M. André Gamel étant habilité pour l'ouverture des caveaux et le creusement des tombes. Le conseil municipal sollicite le renouvellement de son habilitation.

7-Communauté de communes

Le district a été transformé en communauté de communes par un arrêté préfectoral (17 décembre 2001) notifié par courrier du sous-préfet daté du 18 décembre 2001 et reçu en mairie de Saint-Alban le 24 décembre 2001. L'article 4 fixe la composition du conseil de la communauté de communes à 6/5 pour Saint-Colomban. Le conseil municipal, considérant que cet article n'est pas conforme à la loi du 12 juillet 1999 (article L 5214-7 du code général des collectivités territoriales), et qu'il conviendrait, en accord avec l'article L 5211-41, de porter à six le nombre de délégués de Saint-Alban, décide, à l'unanimité, de présenter un recours gracieux auprès de M. le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne pour lui demander de mettre l'article 4 des statuts en conformité avec les deux articles du code général des collectivités territoriales L 5214-7 et L 5211-41. Pour représenter la commune au tribunal administratif, le conseil désigne Me Yann Ollivier (Grenoble).

8-Divers

Le conseil :

* refuse à l'unanimité une indemnité pour M. Thomas, percepteur, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2001, et accorde celle de Mme Le Coz (fin d'année 2001) pour un montant de 773.41 euros.

* considérant que M. Ulysse Darves-Blanc a résilié son abonnement d'eau pour l'année 2001, et que la mise en recouvrement a été faite par erreur, décide de ne pas mettre en recouvrement la somme correspondante (42,69 euros).

* décide (unanimité) conformément au barème fixé au *JO* du 23 septembre 2000, de rembourser sur la base de 0,31 euro par km, soit un montant de 1644.24 euros, la gérante du commerce communal Le Triandou qui utilise son véhicule personnel pour l'approvisionnement du commerce en produits frais. Au cours de l'année 2001, elle a effectué 5 304 km, avec un véhicule de puissance fiscale de 7 CV.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 19 JANVIER 2002

Absents : Mce Bozon, Guy Emieux et Evelyne Rostaing-Troux.

1-Aménagements publics

Pour la réalisation de divers aménagements publics dans les hameaux, soit aux Roches : un espace de loisirs ; à Lachenal : une aire de stationnement ; à Nantchenu : un accès sous le village, le sous-préfet a pris un arrêté de cessibilité (29 novembre 2001) et le juge de l'expropriation a rendu une ordonnance d'expropriation (17 décembre 2001). Pour obtenir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de ces aménagements publics, le conseil approuve les propositions d'indemnisation, et décide de poursuivre l'acquisition des parcelles de terrain concernées, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Ces acquisitions se réaliseront aux prix déterminés par les Domaines plus 15 % soit, à Lachenal : 7,70 euros/m² , et aux Roches : 9,66 euros/m². A Nantchenu, la cession sera gratuite car les travaux réalisés apporteront une plus value aux propriétés restant privées.

2-Immobilier

Le conseil accepte la vente, à Mme Simone Bozon, de l'appartement B 022 situé à La Perrière, soit les lots n° 8, 16 et 23 de la copropriété Le Bruyère, moyennant le prix de 630 000 francs comme convenu par le conseil municipal le 27 avril 2000 (les frais seront supportés par l'acquéreur).

3-ARTT

Le conseil accepte à l'unanimité les modalités de mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) des agents communaux, modalités qui s'appliqueront après avis du Comité technique paritaire. Il concerne les agents communaux de la filière technique (Pascal Bozon) et la filière administrative (Nicole Martin-Cocher et Janine Martin-Garin). La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures payées 39 heures.

4-Camping

Le conseil accepte les avenants suivants :

* lot n°1 (maçonnerie, Entreprise JM Construction) : avenant minorateur de 218,79 euros TTC, ce qui porte le montant du nouveau marché à 85 925,55 euros TTC ;

* lot n° 9 (électricité, Entreprise S2T) : avenant pour travaux supplémentaires de 218,79 euros TTC, ce qui porte le montant du nouveau marché à 14 170,31 euros TTC.

5-Gîtes du Martinan

Le conseil accepte un avenant concernant les travaux d'aménagement de six gîtes communaux et d'une salle communale à Martinan (lot n° 3, menuiserie, Entreprise Genoulaz) d'un montant de 451,72 euros TTC, ce qui porte le montant du marché total à 36 658,56 euros TTC.

6-Maison du tourisme

Le conseil décide de verser une avance de 7 622,45 euros sur la subvention de l'année 2002 à la régie districale de la Maison du tourisme.

7-Assainissement

Après l'adoption par le conseil du principe de traiter les eaux usées des Villards dans une station d'épuration intercommunale à Saint-Etienne-de-Cuines, il est nécessaire de compléter l'étude du schéma directeur d'assainissement. Le conseil confie ces études au bureau d'études Saunier environnement pour un montant de 5 546,25 euros HT, et sollicite la meilleure subvention possible pour le montant cumulé des prestations suivantes : étude Saunier environnement (794,75 euros HT) et plan de réseaux (3 751,50 euros HT), soit un total de 5 546,25 euros HT. Par ailleurs, le conseil sollicite l'autorisation de commencer les études par anticipation à l'octroi de la subvention. De plus, le conseil accepte l'acquisition de nouvelles planches cadastrales (35 000 francs) qui seront informatisées et serviront pour le schéma directeur d'assainissement, le PLU (ex POS), etc.

Comme cela avait déjà été fait une première fois (1990), René Mugnier maire de Saint-Colomban a invité, l'automne dernier, les anciens maires de la commune à confronter leurs points de vue sur les orientations communales, en présence de M. Daniel Dufreney, conseiller général. De gauche à droite : Francis Martin Fardon (maire de 1971 à 1983), Jacques Paret-Dodon (1959-1971), Alfred Bozon (1983-1989) et René Mugnier (1989-1995). Maurice Bozon, maire de 1995 à 2001, avait décliné cette invitation.

8-Motocross

Le conseil est informé de la demande de M. Gilbert Quézel-Ambrunaz, représentant le club Moto verte, pour une « montée de l'impossible » au-dessus de l'ancien terrain de moto cross des Echets. Cette épreuve ne serait pas organisée cette année. Le conseil souhaite avoir plus de précisions sur cette manifestation sportive et décide de transférer cette demande à la communauté de communes.

9-Indemnités

Le conseil fixe les indemnités de fonction de R. Mugnier, maire (601,94 euros brut mensuel) et de MM. P. Louadoudi, R. Bozon et J.-N. Favre-Bonté, adjoints (169,96 euros brut mensuel).

10-Divers

Le conseil :

* donne un avis favorable à la demande de Séverine Poensin-Caillat pour un 2e branchement d'eau (Lachenal) qui sera alimentée par le haut du hameau.

* est informé de la demande de Mme Ginette Paret sollicitant un piquetage précis de la voie communale devant son habitation à Nantchenu.

* donne un accord de principe sur le projet d'aménagement d'un terrain multisports dont le coût prévisionnel s'élèverait à 80 797,98 euros HT.

* est informé, suite à une question de Norbert Combet concernant les pénalités de retard prévues dans la convention signée avec la Satvac, que M. Maulin ne les a pas réclamées à ce jour.

● SÉANCE DU 6 MARS 2002

Absents : Guy Emieux et Evelyne Rostaing-Troux.

1-Budget 2002

Malgré certaines réalisations effectuées sur le domaine skiable, la municipalité s'est efforcée, cette année, de réduire le déficit d'investissement qui est passé de 9 millions de francs (environ, exercice 1999) à 7,6 millions de francs (exercice 2000) puis 3 millions de francs (exercice 2001). Compte tenu de ce déficit et de certains impératifs, la municipalité orientera son programme d'investissement 2002 vers trois réalisations : l'installation d'un télésiège du col de Bellard, l'ouverture d'une voie de désenclavement du haut du hameau de La Pierre, et la réalisation d'une aire de loisirs. Un fond de concours sera demandé à la communauté de communes pour le dernier équipement de remontée mécanique prévu dans l'UTN de Bellard datant de 1997. Une réunion est prévu, à la sous-préfecture, pour sensibiliser le conseil général et divers services de l'Etat, sur la situation financière de la commune afin que celle-ci puisse engager son programme d'investissement avec plus de facilités.

2-Microcentrale

Le conseil par 7 voix pour, 1 contre (Mce Bozon), et une abstention (N. Combet), décide d'introduire des recours en annulation et en référé-suspension contre l'arrêté préfectoral du 6 février 2002 devant le tribunal administratif, et nomme Me Liochon, avocat à Chambéry, pour représenter la commune dans ces deux procédures.

3-Communauté de communes

Le conseil par 8 voix pour et une abstention (Mce Bozon) nomme Me Liochon afin de faire valoir les droits de la commune de Saint-Colomban auprès du tribunal administratif de Grenoble quant au recours déposé par la commune de Saint-Alban au sujet des arrêtés relatifs à la transformation du district en communauté de communes (*lire page 15*).

4-Route de La Pierre

Le conseil confie la maîtrise d'œuvre à la DDE, subdivision d'Aiguebelle, pour le montant forfaitaire de 12 902,63 euros HT. Cette route, suite à l'avant projet établi par la DDE (31 janvier 2002), s'élèverait à 176 177 euros HT.

5-Indemnités

Le conseil accepte, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de budget à Mme Eliette Le Coz, receveur municipal, pour la durée du mandat municipal. Pour l'année 2001, l'indemnité de conseil sera versée à M Jean-Claude Thomas pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2001 et à Mme Eliette Le Coz du 1er août au 31 décembre 2001.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

JEAN PERCEVAUX
Electricité Générale
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone : 04 79 56 22 14

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maisons
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Laurent MARTIN-COCHER
❍ chauffage - sanitaire
❍ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

Ets ARLAUD
RENAULT
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 26 JANVIER 2002

Absents : H. Girard et N. Revol (procurations à P. Louadoudi et G. Quézel-Ambrunaz).
Avant d'aborder l'ordre du jour, Michel Donda demande de rajouter au compte rendu de la réunion du 8 décembre dernier, son intervention quant à l'antinomie des textes qui régissent la transformation d'un district en communauté de communes. Puis une discussion s'engage concernant l'arrêté préfectoral de transformation du district en communauté de communes. A ce sujet, René Mugnier demande que soit inscrit au compte rendu que le maire de Saint-Alban a dit que le sous-préfet a signé un arrêté qui ne respecte la loi. Pour sa part, Georges Quézel-Ambrunaz demande le rattachement de la lettre du sous-préfet au compte rendu (*lire page 15*).
1-ARTT
Les premières négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ont débuté avant le 1er janvier 2002. Il y a eu création de 2 postes d'agents d'entretien au mois de novembre 2001 et des aménagements ont été apportés à la première version de l'ARTT. Une divergence avec les employés de la filière technique demeure sur 2 points : astreinte du samedi et aménagement des cycles du temps de travail. Ceux-ci refusent de signer l'accord et ont déposé un préavis de grève. Le conseil est prêt à mettre en place ces nouvelles dispositions, estimant qu'il est toutefois possible de faire des ajustements. Mais tout le monde doit y mettre du sien. Le conseil accepte donc à l'unanimité l'envoi des nouvelles dispositions de l'ARTT au Comité technique paritaire. S'engage ensuite un débat sur les travaux de déneigement et d'entretien de la voirie communale après un constat décevant sur les prestations réalisées en ce début d'année (des secteurs ont été négligés en sablage). M. Louadoudi demande que la voirie communale ait une «praticabilité» de qualité. En résumé : faire remonter les dysfonctionnements au niveau des responsables et les corriger ensemble.
2-Maison du tourisme
Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, expose au conseil les problèmes de trésorerie que la régie rencontre pour assurer son fonctionnement suite à un déficit de 91 000 francs (résultat cumulé des comptes administratifs 1999 et 2000). R. Mugnier demande que cette somme soit confirmée. M. Donda demande de vérifier que la Semcovi est bien dissoute. Gilbert Pautasso demande une vérification des comptes par Mme Le Coz, percepteur du canton. Le conseil par 9 voix pour et 1 contre (G. Quézel-Ambrunaz, ancien président de la Maison du tourisme ne prenant pas part au vote) attribue à la Maison du tourisme une subvention exceptionnelle de 13 721 euros, et, à l'unanimité, une avance sur subvention de 30 490 euros.
3-Transport
Le devis de l'entreprise Voyages Gonthier pour 4 semaines de prestation d'une navette (hameaux – domaine skiables) s'élève à 355,02 euros par jour, en augmentation de 22,6 % par rapport à l'an passé. Une demande de participation financière a été faite auprès de la Satvac (réponse négative) et de France Location (sans réponse). Après discussion sur différentes possibilités de mise en place d'un circuit de ramassage des vacanciers, depuis leur résidence jusqu'aux pistes, le conseil juge utile un service de 2 navettes dont une sera le véhicule de la collectivité. Malgré quelques hésitations quant au tarif proposé par Gonthier, le conseil vote à l'unanimité la mise en place d'une navette supplémentaire pour les 4 semaines de février. L'an prochain, de nouvelles possibilités de transport existeront probablement avec l'achat d'un véhicule qui servirait également aux transports scolaires. Enfin, le conseil vote à l'unanimité la convention présentée par le conseil général quant à la ligne régulière Les Villards – Saint-Jean-de-Maurienne.
4-Divers
* Le conseil demande des subventions concernant le projet de gîte d'alpage (combe du Merlet) auprès du SICA de Maurienne pour une partie de la piste et l'amélioration de la prairie (coût des travaux : 13 415 euros et 72 835 euros), et auprès de l'ONF pour une autre partie de la piste (54 980 euros).
* Nouvelle école : une étude comparative entre la maison de La Pierre et une construction neuve à Lachenal est confiée à M. Giffon, architecte.
* Après la démission de Mme Kuntz (6 décembre 2001), trois entreprises de nettoyage ont été consultées. Un seul devis a été reçu de l'entreprise Vero'net qui est retenue. Une simulation des interventions pour 2002 fait état d'un coût de l'ordre de 12 000 euros. Le conseil approuve cette proposition.

● SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2002

Absent : H. Girard (procuration à R. Mugnier)
En avant propos, Georges Quézel-Ambrunaz précise que le conseil municipal de Saint-Alban a porté devant le tribunal administratif l'arrêté de transformation du district en communauté de communes (*lire page 15*). Quant à la subvention accordée à la Maison du tourisme (réunion du 26 janvier 2002), il tient à préciser qu'elle sert à combler un déficit et non pas un trou (pas d'irrégularité).
1-Elections
Suite à la démission de René Mugnier, Patrick Louadoudi est élu (10 voix pour et un bulletin blanc) président, et Jean-Noël Favre-Bonté et Michel Donda (unanimité) sont élus vice-présidents de la communauté de communes.
2-Fiscalité
Après examen des différentes possibilités offertes par la loi pour fixer les taux d'imposition 2002, et compte tenu des dispositions en vigueur depuis 1998, une augmentation des taux d'imposition n'augmenterait que peu les ressources de la communauté de communes à cause de la part (550 854 francs selon une simulation) prélevée par le département sur cette augmentation. En conséquence, le conseil décide de ne pas augmenter la pression fiscale par ailleurs déjà importante. A noter que les contribuables ne paient actuellement ni l'eau (à Saint-Colomban), ni les ordures ménagères.
3-Divers
* Le ramassage scolaire étant impossible à assurer en raison de l'ancienneté du minibus, l'achat d'un nouveau véhicule de transport en commun est envisagé. Il servirait aussi pour le ramassage scolaire des élèves du collège en complément des cars Gonthier mais également pour la navette de février. Le conseil étudie les différentes possibilités.
* Le conseil alloue (à l'unanimité) une subvention de 22 900 euros pour Festivillards et accepte le principe d'une subvention pour le GDA de Maurienne dont le montant reste à fixer.
* Pour l'indemnité du percepteur, le conseil approuve celle de M. Thomas (3 abstentions et un contre) et celle de Mme Le Coz (1 abstention).
* Le conseil décide d'adhérer au Sirtomm et nomme Robert Bozon (titulaire) et M. Donda (suppléant) comme délégués de la communauté de communes. Cette adhésion est valable 1 an, le conseil désirant réfléchir à la possibilité d'un ramassage propres aux Villards en raison de l'établissement obligatoire, en 2003, d'une TEOM qui sera payée directement par les contribuables.
* Investissements 2002. Une priorité doit être établie concernant les différents projets : équipement du col de Bellard pour la liaison, gîte d'alpage, réhabilitation de salle des fêtes, déplacement de la Maison du tourisme.

● SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2001

Absente : Annie Bordas (procuration à M. Donda).
1-Comptes administratifs
Le conseil (R. Mugnier, président pour cette période, ne participant pas au vote) adopte les comptes administratifs et les comptes de gestion 2001 du budget des gîtes et du budget général, ce dernier s'établissant à 11,196 millions de francs en recettes et 8,161 millions de francs en dépenses de fonctionnement, et à 4,211 millions de francs en recettes et 9,145 millions de francs en dépenses d'investissement.
2-Fiscalité
Le conseil décide de modifier (10 voix pour et 1 voix contre) les taux des quatre impôts locaux qui s'établissent ainsi : 7,80 % pour la taxe d'habitation (TH), 18,41 % pour le foncier bâti (FB), 130,27 % pour le foncier non bâti (FNB), et 29 % pour la taxe professionnelle (TP). Cela correspond à une augmentation de 15,7 % par rapport aux taux qui étaient en vigueur depuis 1995 soit 6,74 % pour la TH, 15,91 % pour le FB, 112,57 % pour le FNB, et 25 % pour la TP. La simulation concernant une augmentation des taux, discutée lors de la précédente réunion, ne donnait pas satisfaction en raison d'un prélèvement obligatoire. Mais celui-ci, suite à un arrêté de février 2001, n'est pas applicable aux communautés de communes de notre type (*lire ci-contre*).
3-Budgets primitifs
Le budget 2002 s'équilibre à 3,768 millions d'euros en fonctionnement et à 3,830 millions d'euros en investissement. En investissement, sont prévus le remplacement du Holder et l'achat d'outillage, l'acquisition d'un véhicule de transport, la pose de barrières de sécurité et l'achat d'une estrade (à la salle des fêtes), la fin de l'assainissement du Permier-Villard, la terrasse du bâtiment d'accueil à La Pierre, et l'extension des garages communaux. En outre, un fonds de concours de 1,373 millions d'euros a été voté pour la commune de Saint-Colomban pour l'équipement du col de Bellard. Enfin, pour équilibrer ce budget un emprunt de 2 millions d'euros est prévu.
4-Subventions
Le conseil alloue 1 000 euros au Club des sports, 1 100 euros au GDA de Maurienne, 1 500 euros à l'association Patrimoine et culture, 2 000 euros à l'Association foncière pastorale (pour son fonctionnement) et au CCAS de Saint-Colomban (qui finance chaque année le repas des anciens des deux communes), et 5 000 euros à l'association Saint-Col équitation. Compte tenu des soldes excédentaires de certaines associations, le conseil a décidé de ne pas leur accorder de subventions pour cette année. Concernant la Maison du tourisme, aucun budget n'est parvenu au conseil à ce jour.
5-Maison du tourisme
Le contrat de travail, d'une durée de trois ans, du directeur de la Maison du tourisme (Bernard Paret) prend fin en septembre 2002 avec un préavis de 6 mois. Le conseil décide de ne pas renouveler ce contrat. La commission tourisme de la communauté de communes établira un nouveau profil pour ce poste, et un appel à candidatures sera lancé. La priorité sera donné au directeur actuel.
5-Divers
Le conseil :
* adhère à l'Asadac (77 euros) mais pas au CAUE car le Sivav y cotise déjà.
* décide de vendre l'appartement B 13 de La Perrière au prix de 450 000 francs. Une personne est intéressée mais la priorité sera donnée au locataire actuel.

Fiscalité

L'augmentation des taux décidée par la communauté de communes va entraîner une augmentation de ses ressources fiscales (environ 1,150 million de francs). Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'une baisse des taux communaux. Ceux-ci ont été fixé, fin mars, comme suit : à Saint-

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

J.C. RAPELLI TRAITEUR
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65

CLUB HIPPIQUE DES ETANGS
70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les raisons d'un recours

Lors du conseil municipal de Saint-Alban, le 16 février dernier, l a été décidé, à l'unanimité, de formuler un recours au tribunal administratif contre la composition non paritaire du nouveau conseil de communauté de communes de la vallée du Glandon.

Pourquoi ?

Il convient tout d'abord de rappeler les évènements qui ont conduit à cette situation. Depuis le mois de septembre 2001 les élus de Saint-Colomban nous ont clairement signifié qu'ils refusaient la parité entre Saint-Alban et Saint-Colomban au sein du conseil de la future communauté de communes. A l'inverse nous avons indiqué que nous maintenons notre demande sur la parité. Ceci a conduit le président du district à proposer en séance publique, le 21 octobre 2001, la dissolution du district, que nous avons évidemment refusée de voter, en quittant la séance du conseil. Ce vote n'a pas été suivi d'effet à la fois pour des raisons de légalité (question non inscrite à l'ordre du jour de la réunion) et surtout pour des raisons financières, car la vallée aurait perdu 4,5 millions de francs par an de recettes fiscales.

En décembre 2001 nous avons approuvé à l'unanimité les compétences de la communauté et nous avons pris une délibération demandant que le futur conseil soit paritaire, en portant à six le nombre de délégués de Saint-Alban. Par un arrêté du 17 décembre 2001, le sous-préfet a transformé le district en communauté de communes en conservant la même représentation qu'au conseil de district. Mais, dans le courrier d'accompagnement de l'arrêté (*lire ci-dessous*), il indiquait clairement qu'il fallait passer à la parité avant la fin du premier semestre 2002. Le président du district a pris alors comme position de ne reconnaître que l'arrêté du sous-préfet, le courrier d'accompagnement n'ayant pour lui aucune valeur juridique. Cette position a été confirmée publiquement, en conseil de district et en conseil de communauté de communes.

Ce contexte nous a conduit a déposer un recours au tribunal administratif de Grenoble le 18 février 2002 pour quatre raisons :

- La première est que la loi de juillet 1999 (loi Chevènement) est très claire sur le fait qu'aucune commune ne peut disposer de la majorité dans un conseil de communauté de communes : c'est l'article L 5214-7 du Code général des collectivités territoriales. C'est sur cette base que le recours a été déposé : Saint-Alban demande simplement l'application de la loi, ce qui paraît bien normal dans un Etat de droit.

- La seconde est notre stupéfaction de la non prise en considération du courrier d'accompagnement de l'arrêté par les représentants de Saint-Colomban. Avant l'expédition de l'arrêté de transformation en communauté de communes, une réunion avait été organisée par le sous-préfet à Saint-Jean-de-Maurienne en présence des représentants des deux communes pour expliquer clairement le processus de passage en communauté de communes, avec la nécessité d'arriver rapidement à la parité. A l'issue de la réunion, rien dans les propos des représentants de Saint-Colomban ne laissait prévoir le refus que nous avons constaté ensuite.

- La troisième est notre crainte que les élus de Saint-Alban soient, tout au long du mandat, amenés à être souvent une simple chambre d'enregistrement de décisions prises sans réelle concertation. C'est une situation que nous avons rencontrée plusieurs fois dans les mois écoulés, et nous pensons qu'un conseil paritaire est la meilleure façon d'éviter ce problème.

- La quatrième est l'importance grandissante que prend la communauté de communes sur le plan financier. Il convient de ne pas oublier que le premier intérêt de ce regroupement de communes est financier, ceci s'accentuera avec les retombées fiscales de la micro-centrale. Un grand nombre des projets d'investissement de la vallée passe par la communauté de communes Nous nous sommes associés pour l'argent, les décisions d'utilisation des fonds nous devons les prendre ensemble et les contrôler aussi ensemble. Demander la parité ne veut pas dire, bien entendu, que nous voulons « prendre le pouvoir » dans la vallée, ni rechercher des privilèges spéciaux pour notre commune, mais seulement que nous souhaitons la meilleure concertation possible et le respect réciproque.

Les conséquences de ce recours sont immédiates, car dans l'attente du jugement toutes les délibérations prises par la communauté de communes risquent d'être entachées d'illégalité. Si le tribunal administratif nous donne raison, il conviendra de revoter l'ensemble des délibérations. Nous sommes conscients que cette situation peut porter préjudice au développement de la vallée. Aussi nous prenons publiquement l'engagement de revoter en l'état toutes les délibérations prises à l'unanimité ; pour les autres, à l'exception de l'élection du nouveau président pour laquelle il y a eu un bulletin blanc, nous redemanderons qu'un nouveau vote ait lieu.

Michel Donda(*)
et Georges Quézel-Ambrunaz(**)

(*) Vice-président de la communauté de communes.
(**) Maire de Saint-Alban

La lettre du sous-préfet

Voici le texte de la lettre que M. Barre, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, a adressé aux mairies de Saint-Alban et de Saint-Colomban (18 décembre 2001) :

« (…) Pour votre information, suite à la délibération prise le 1er décembre 2001 par le conseil municipal de Saint-Alban, j'ai interrogé la Direction générale des collectivités locales (DGCL) auprès du Ministère de l'Intérieur au sujet de l'interprétation des articles L 5214-7 et L 2511-41 du Code général des collectivités territoriales. Pour la Direction générale des collectivités locales, il y a continuité de la structure intercommunale et, par conséquent, il peut y avoir un déséquilibre dans la répartition des sièges.

» Néanmoins, pour se mettre en conformité avec l'article L 5214-7 qui dispose qu'une collectivité ne peut avoir plus de sièges qu'une autre, la DGCL préconise d'arriver au plus vite à une représentation équilibrée au sein de conseil de la communauté.

» En conséquence, je vous suggère dès la prise de l'arrêté, de mettre en place les institutions de la communauté de communes, d'établir le règlement intérieur, puis de prendre les délibérations nécessaires à l'instauration d'une parité au sein du conseil communautaire. En tout état de cause, il serait souhaitable d'arriver à cette parité avant la fin du premier semestre 2002. »

MICROCENTRALE

Le projet de la Fhyt
ne répond pas à la prévention des risques

Membre de la commission municipale de sécurité de Saint-Colomban, je souhaite revenir sur l'aspect sécurité de ce projet dont il apparaît, à la lecture du dossier, que la Fhyt, sur ce point aussi, s'est contentée de « dépoussiérer » le dossier EDF antérieur, négligeant l'étude hydrologique du Glandon.

Par exemple, M. Cassaz indique(1) que des débits de crue de 68 m³/s et de 92 m³/s ont été caractérisés pour la mise en place des évacuateurs de crue de la retenue. Or – et ce n'est pas dit – ces chiffres ont été obtenus en utilisant des données relatives à la Marva (torrent de Valmaure) datant de 30 ans (1969 et 1970) auxquelles les ingénieurs EDF se sont contentés d'appliquer des coefficients correcteurs. Et la Fhyt n'a fait que reprendre cette « étude » ! Très significatif de la désinvolture des responsables successifs de ce projet dans ce domaine est aussi le fait que ceux-ci n'ont même pas cité (et donc probablement pas consulté) une étude de 1914 réalisée par Paul Mougin(2) où est défini avec les moyens de l'époque *« un débit de grandes eaux de 65,38 m³/s»* (A noter que les crues comme celle du 28 juillet 1994 dépasse probablement ce débit).

Ce manque de rigueur est irresponsable car on ne peut pas faire une comparaison entre un torrent dont le régime d'alimentation nivo-glaciaire évolue en milieu cristallin (la Marva) et un torrent au régime d'alimentation aléatoire mais présentant des pics de crues brutaux réguliers. Par ailleurs, la charge solide mobilisable par le Glandon et ses affluents est très importante car pouvant former des laves torrentielles provenant de la partie schisto-calcaire du bassin versant (l'Echet et Prérond).

A la décharge de la Fhyt et d'EDF, il convient de reconnaître que les spécialistes de l'hydrologie de montagne montrent que chaque torrent est un cas particulier. Dans les torrents à forte pente (supérieure à 6 %) le problème essentiel est le transport solide. Or pour le Glandon (dont la pente est de 10 %) le transport solide n'a jamais été étudié bien que ce torrent dispose d'assez d'énergie pour permettre un charriage important d'éléments solides. Ceci est essentiel car il faut savoir que le passage de 100 m³ d'eau « nature » de plaine n'a pas les mêmes conséquences que le passage du même volume de liquide en furie comportant des arbres, des pierres, et une matrice boueuse. Seule une étude approfondie du bassin versant et du lit aurait donc permis de comprendre le fonctionnement global du torrent. Mais une telle étude, avec modélisation, aurait coûté de 30 500 à 92 000 euros. D'où cette question : la Fhyt aurait-elle sacrifié une approche rigoureuse de la sécurité de cet ouvrage sur l'autel de la rentabilité ?

Dans ces conditions on peut se demander comment cette société peut alors prévoir les chasses d'eau nécessaires pour nettoyer la retenue des dépôts solides apportés par le Glandon.

Autre problème non pris en compte par la Fhyt, celui de l'embâcle/débâcle qui peut être générée par les buses de Nantchenu (un lac d'embâcle s'est créé avec obturation des buses le 28 juillet 1994 et en mars 2001) que ce soit au niveau des chasses d'eau qu'elle réalisera ou au niveau des crues qu'elle n'a de toute façon pas étudiées !

De plus, la Fhyt, par son représentant M. Cassaz, affirme que *« la règle habituelle est de se référer à la crue millénale c'est-à-dire celle qui revient toutes les mille ans… »*(1). Je me répète, mais comment la Fhyt peut-elle se référer à la crue millénale d'un torrent qu'elle n'a pas étudié ! Sans parler du fait qu'une crue millénale n'est pas celle qui revient tous les mille ans, mais celle que l'on a 1 chance sur 1 000 de voir se produire chaque année ce qui n'est pas la même chose. Autrement dit, une crue millénale peut très bien se produire 2 années de suite…

Dans son article, M. Cassaz propose également *« d'aménager un parcours VTT le long de la conduite d'amenée… »*. Je ne sais pas si M. Cassaz pratique le VTT et s'il a les compétences requises pour proposer un circuit, mais cette proposition est un bien maigre prétexte pour faire accepter un projet plus que contestable sur le fond et sur la forme. Pratiquant ce sport, et ayant réalisé, avec Jean-Noël Favre-Bonté, le parcours VTT qui relie les hameaux villarins, j'ai la conviction que la vallée des Villards a suffisamment de chemins magnifiques à découvrir et/ou à redécouvrir sans avoir besoin de *« nouveaux »* itinéraires qui ressemblent d'ailleurs souvent à des impasses…

A l'heure de l'intercommunalité, il faut éviter les projets qui divisent et rendent difficile le dialogue entre les deux communes. Au contraire, la communauté de communes doit permettre de définir de véritables projets, cohérents et multisectoriels, le tourisme ne pouvant être le seul moteur du développement de la vallée des Villars. Mais il faut éviter de céder aux « sirènes » de projets qui ne cherchent qu'à diviser pour mieux profiter des potentialités locales, plus intéressés par la rentabilité financière que par l'avenir des Villarins.

Tristan Campardon(*)

(*) Etudiant en Management des territoires urbains à l'Université François Rabelais de Tours.
(1) Maurice Cassaz, *Le Petit Villarin*, numéro 118 (décembre 2001).
(2) Paul Mougin, *Les torrents de Savoie*, Editions La fontaine de Siloé (2001), section XXII.

Après une réunion de concertation à la sous-préfecture (8 janvier) où chacun est resté sur ses positions, les responsables de la Fhyt ont rencontré les élus de Saint-Colomban, toujours opposés au projet, le 21 janvier à la mairie au cours d'une réunion qui, selon l'un des participants, a été courtoise. Le lendemain, le déboisement de l'emprise du bassin, où sera construite la retenue, à Lachal, déboisement interrompu à l'automne sous la pression des élus, reprenait laissant en attente la parcelle de Robert Bozon en désaccord avec la Fhyt. Depuis, la justice vient de confirmer, en appel, le jugement du 31 août 2000 qui condamnait la Fhyt à verser une indemnité conséquente à Robert Bozon. Une décision qui alourdit le bilan de l'opération et que la Fhyt hésirerait à contester. Enfin, le conseil municipal a déposé un nouveau recours auprès du tribunal administratif contre un arrêté préfectoral du 6 février 2002, et notamment la largeur de l'emprise de la canalisation. Parallèlement à ces procédures administratives, les travaux continuent. Une visite de chantier a eu lieu le 22 mars où étaient invités le sous-préfet et les élus locaux. Ces travaux concernant en particulier, sur la commune de Saint-Alban, les fondations de l'usine et le terrassement des conduites, et, sur la commune à Saint-Colomban, le dégament de l'emprise de la canalisation. Les bois coupés sur le tracé de cette canalisation et non enlevés par leurs propriétaires seront donnés par la Fhyt à la commnue qui devrait en faire des lots.

NAISSANCES

• Le 22 octobre 2001 à Vourles (Rhône), de *Timothée*, fils de Marc-Yvan **Teyssie**r et Blandine, née **Velut** (les Roches).

• Le 12 novembre 2001 à Grenoble, de *Charline*, fille de Eric **Balme** et Régine **Combet**, et petite-fille de Camille (Milus) et Camille **Combet** (Chef-Lieu).

• Le 10 décembre 2001 à Grenoble, de *Evan*, fils de Christian **Petit** et Sandrine **Lajon**, petit-fils de Raymonde et Charles **Lajon**, et arrière-petit-fils de Juliette **Quézel-Castraz** (†) (Premier-Villard).

• Le 8 janvier 2002 à Rennes, de *Bérénice*, fille de Antoine **Cressard** et Anne-Marie, née **Letournel** (Martinan).

• Le 19 janvier 2002 à Annecy, de *Anaïs*, fille de Nathalie et Thierry **Fournier**, petite-fille de Jean et Arlette **Favre-Bonté**, et arrière-petite-fille de Joséphine (†) et Benoît (†) **Favre-Bonté** (Lachenal) et de Anaïs et René **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 29 janvier 2002 à Grenoble, de *Christina*, fille de Christian et Nadine **Combet**, et petite-fille de Camille (Milus) et Camille **Combet** (Chef-Lieu).

• Le 23 février 2002 à Brest, de *Maïwenn*, fille de Vincent **Darves-Bornoz** et Christiane **Paranthoën**, et petite-fillle de M. et Mme Vincent **Darves-Bornoz** (Frêne).

• Le 5 mars 2002 à Vitry-sur-Seine, de *Thomas*, fils de Emmanuelle et Nicolas **Taverna**, petit-fils de Rosemary et Jacky **Humbert**, et arrière-petit-fils de Jeanne et Joanny **Darves** (l'Eglise).

DÉCÈS

• De Melle Alice **Rouby** (l'Eglise), le 4 janvier 2002 à Lyon (63 ans) [Mme Rouby était originaire du hameau de l'Eglise où elle revenait chaque été dans la maison familiale, même si depuis de nombreuses années elle était totalement paralysée. Amoureuse de son pays, elle avait décidé depuis longtemps de se faire inhumer dans le cimetière de Saint-Alban. Côté maternel, sa grand-mère était Marie Frasson-Groux et son grand-père Joseph Raymond (Bon Mollard). Elle était cousine des familles Quézel-Mouchet (Frêne) et Frasson-Groux (à Cuines) et de la famille Alexis Quézel-Yoyon de Bon Molard. – *(P. Q.-M.)*]

• De Mme Rose **Dumont** née **Thiaffey**, le 25 janvier 2002 à Chambéry (70 ans). Elle était la compagne de M. Louis **Frasse** (Lachenal).

• De M. Marcel **Quézel**, le 29 janvier 2002 à Blagnac (XX ans).

• De M. Guy **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 19 février 2002 à Valence (75 ans). Il était le fils de Emile **Tronel-Peyroz** (Lachal) et de Reine **Darves-Blanc** (l'Eglise).

• De M. Joseph **Martin-Garin** (Frêne - Lachenal), le 28 février 2002 à Albertville (88 ans) [*lire ci-contre*].

• De M. Lucien **Anchierri**, le 6 mars 2002 à Chambéry (91 ans) [M. Anchierri était ingénieur en chef des Eaux et Forêts. Dans les années soixante, c'est lui qui avait conçu et supervisé les travaux paravalanches de Saint-Colomban (combe de Barral). Il a longtemps vécu au Chef-Lieu où il occupait le chalet ONF. Il avait décrit ces travaux, novateurs pour l'époque, dans un article publié en 1976 dans la revue *La Houille blanche*].

• De M. Claude-Pierre **Frasson-Gaillard** (Premier-Villard), le 9 mars 2002 à Lézignan-Corbières (51 ans).

• De Mme Lina **Girard** née **Darves-Botton** (Premier-Villard), le 11 mars 2002 à Saint-Jean-de-Maurienne (79 ans).

• De Mme Alice **Paret-Dodon** née **Pepey** (Martinan), le 12 mars 2002 à Chambéry (83 ans) [Elle était l'épouse de M. Jacques Paret-Dodon, maire de Saint-Colomban (1959-1971)].

• De Mme Ginette **Paret-Dauphin** née **Martin-Fardon** (Chef-Lieu), le 27 mars 2002 à Saint-Jean-de-Maurienne (79 ans).

RECTIFICATIF

Dans le carnet (*Le Petit Villarin*, numéro 118, décembre 2001), nous avons indiqué par erreur que M. Marcel Martin-Garin était originaire du Bessay alors qu'il était du Frêne.

PRECISION

Xavier Mugnier précise que la photographie qui illustre l'article sur Pierre David-Nounaz (*Le Petit Villarin*, numéro 118, décembre 2001), a été prise le 1er juin 1916. Justine David, mère du photographe (1835-1925) a donc 81 ans sur la photo.

DISPARITION

Joseph Martin-Garin

Un homme engagé

Joseph Martin-Garin est né le 20 août 1914 à Saint-Alban. A 14 ans, Certificat d'études en poche, il passe la saison d'hiver à ramoner à Marseille dans l'équipe d'un maître ramoneur. L'argent qu'il gagne étant envoyé directement à ses parents par le patron, pour avoir son propre pécule, il vend des journaux à la sortie des cinémas. Et c'est ainsi qu'il achète son premier vélo. L'été, il revient à Saint-Alban aider son père, boulanger au Frêne, et travailler à la ferme. Il travaille également un temps au Eaux et Forêts avec Camille Darves-Bornoz. Dans les années 30, à Lyon, il travaille avec Pierre Frasson-Botton, arrachant des noyers pour récupérer les ronces utilisées pour faire des lits et des meubles. Un peu plus tard, à 16 ans, il devance l'appel et part au service militaire. A 18 ans il passe un concours et intègre l'école de gendarmerie de Bourgoin. Il est ensuite envoyé en Syrie et au Liban puis, en 1941, il prend le maquis et participe aux combats pour la libération de la Savoie notamment en Maurienne et en Tarentaise avant d'intégrer le 7e BCA et d'aller en Italie et en Autriche pour un an et demi environ. Bien qu'ayant été reçu à l'examen d'entrée à l'école d'officiers, il quitte l'armée et revient à Saint-Alban. En 1947, il épouse Andréa Moreggia. Cinq garçons naîtront : Serge né en 1948, Guy (1949), Michel (1952), Marc (1953) et Thierry (1956). La famille quitte Saint-Colomban pour Chapareillan où Joseph Martin-Garin devient transporteur à son compte puis à Chambéry où il travaille à la Chambre de commerce jusqu'à sa retraite en 1976. Cette année-là, ce fut aussi la mort accidentelle de sa femme à l'âge de 54 ans. Il passera les 20 dernières années de sa vie entre les Villards et Albertville.

Il y a un peu plus d'un an, Joseph Martin-Garin avait eu l'amabilité de recevoir une collégienne qui préparait alors un dossier pour participer au concours de la Résistance. Car revenu du Moyen Orient le 15 septembre 1941, Marcel Martin-Garin entre aussitôt dans la Résistance et devient chef de section du bataillon du capitaine Mordeley dit David basé à La Rochette. Il prend le nom de Villards. Les combats sont rudes, notamment lors d'un accrochage à Aiguebelle qui fit de nombreux morts chez l'ennemi. Et tout ne se passait toujours comme prévu. M. Martin-Garin témoigne : *« (…) C'était dur, très dur ! Parce que tout de même, on a une certaine pensée... On pense à ces hommes qui dans 3 secondes, dans 2 secondes, seront morts. C'est dur ! »*. Quand les Alliés débarquent en Normandie (6 juin 1944), puis en Provence (15 août 1944), les allemands battent en retraite. Ils font sauter tous les ponts après leur passage (comme celui du Châtelet), incendient les villes... M. Martin-Garin : *« Il y a eu une grande attaque pour la libération d'Aiguebelle. D'un côté il y avait nous et de l'autre côté le maquis de haute Savoie (…). Et alors ça a bardé moi je vous le dis! Les Boches se sont défendus comme ils ont pu... Ils ont dû tuer une centaine des nôtres… Et nous on a fait 180 prisonniers... et 17 blessés »*.

Pourquoi cet engagement ? A cette question tous les maquisards, des hommes simples, braves, modestes, ont toujours répondu, comme M. Martin-Garin : *« On devait le faire, on s'est pas posé de questions »*.

J. Martin-Garin

ECOLE

L'association le Sou des écoles et l'association des Villarins et amis des Villards ont organisé un loto le samedi 9 février en soirée à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Le prix des cartons était fixé à 5 euros pour l'achat d'un carton, à 9 euros pour deux et à 15 euros pour cinq.

A la table de marque, Maurice Frasse, président des Amis des Villards annonçait les numéros sortis du boulier que faisait tourner Yves Bonnivard. Philippe Mouterde était le photographe de service, Christophe Mayoux affichait les numéros sortis grâce à un rétro-projecteur, et Jean-Marc Bordas était contrôleur dans la salle. Les lots exposés étaient réunis par l'institutrice, les parents eux s'occupant de la vente des cartons et du bar.

Programmé un jour situé dans la zone de vacances B (Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nice...) et au début des vacances de la zone A (Grenoble, Lyon, Montpellier…) les organisateurs s'attendaient à une participation plus importante. Mais seulement une centaine de personnes ont fait le déplacement dont une majorité d'habitants des Villards et quelques personnes venues de Saint-Etienne-de-Cuines ou de Saint-Jean-de-Maurienne. Pourtant des lots de valeur étaient mis en jeu dont deux gros lots d'une valeur totale de 3 000 francs (457,35 euros) offerts par les Amis des Villards. Voici la liste des gagnants des gros lots :

• Nathalie Favre-Bonté (1 combiné télévision-magnétoscope) ;

• Colette Favre-Bonté (1 four micro-ondes avec grill) ;

• Gisèle Frasse (1 séjour d'une semaine pour 4 personnes en gîte communal, offert par la municipalité de Saint-Colomban) ;

• Mauricette Rostaing-Tayard et Xavier Mugnier (1 séjour d'une semaine pour 4 personnes en gîte communal, offert par

la municipalité de Saint-Alban) ;

• Christelle Bozon (un séjour d'une semaine pour 4 personnes, offert par Caron hébergements et loisirs (M. et Mme Caron sont des parents d'élèves) ;

• Cartherine Blanleoil (1 séjour d'une semaine pour 4 personnes à La Perrière offert par France Location, par l'intermédiaire de Mme Nathalie Bozon-Viaille (parent d'élève).

Deux lots «surprise» ont également été mis en jeu et remis à des gagnants plein d'humour : 1 panier de produits alimentaires savoyards offert à Claude Darves-Blanc par M. et Mme Blanloeil, parents d'élèves (commerce de Saint-Alban), et le tour de poitrine en saucisses accompagné de polenta, tomme et vins, lot gagné par Elodie Maréchal. Grâce à la présence de son oncle, Maurice Girard, Elodie a pu remporter les 2 mètres de saucisses prévus.

De nombreux autres lots ont grandement contribué à la réussite de cette manifestation qui a connu un sympathique succès. Les commerces de Saint-Colomban et de Saint-Alban ont tous apporté leur contribution. Les bénéfices de ce loto permettront aux élèves de l'école d'aller au terme de leurs projets : mise en place de la table d'orientation, spectacle de fin d'année avec l'école de La Chambre, et sorties culturelles (théâtre, conteurs, musée, etc.)

Donateurs : Audray Esthétique ; Agri Sud-est ;la Boulangerie Taboury ; Cheval notre passion ;les Mairies de Saint-Alban et de Saint-Colomban ; France Location ; la Boucherie Fera ; Le Triandou ; l'*Hôtel de la poste* ; Expert Gérard Pasquier ; l'Auberge du Glandon ; Sport 2000 Patrick Martin-Fardon ; le Chalet de l'Ardoisière ; Sport 2000 Saint-Jean ; Caron hébergements et loisirs ; Mme Simone Bozon ; les Etablissements Peugeot (Raymond Alpettaz) ;la Satvac ; la Société des Remontées Mécaniques d'Aussois ; la Boulangerie Le Puy Gris ; Chamorand Frères ; la Société des Remontées Mécaniques d'Albiez-Montrond ; la Société des Remontées mécaniques de Valloire ; Société Vero'net

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle - N° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 - N° ISSN : 1140-5473 - **Siège** : mairie - 73130 St-Colomban-des-Villards - **Directeur de la publication** : Emmanuel Tronel-Peyroz - **Comité de rédaction** : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Jacky Maurino, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz - **Abonnements et diffusion** : Jean-Pierre Tronel-Peyroz - 316, Bd. Chave - 13005 Marseille - Tél. 04 91 49 29 61 - **Comptabilité et administration** : E. Tronel-Peyroz - 21, rue Albert Dubout - 34130 Mauguio - Tél. 04 67 29 45 43 - CCP "Le Petit Villarin" N° 1357-38 M Montpellier - **Maquette** : F. Duval - Tél. 04 67 64 54 53 - **imprimerie** : JF impression - St-Jean-de-Védas - Tél. 04 67 27 34 11 - **Abonnement annuel : 8,38 €**.